



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

18^e séance plénière

Lundi 28 septembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Allocution de M. James Michel, Vice-Président des Seychelles

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président des Seychelles.

M. James Michel, Vice-Président des Seychelles, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Vice-Président des Seychelles, M. James Michel, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. Michel (Seychelles) (*interprétation de l'anglais*) : Les Seychelles sont heureuses de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'expérience et de la compétence dont vous ferez bénéficier nos débats. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur pour sa contribution et son leadership remarquables lors de la cinquante-deuxième session.

Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général pour avoir lancé des réformes courageuses et nova-

trices destinées à revitaliser l'ONU, au seuil du nouveau millénaire.

Nous appuyons les mesures mises en oeuvre pour rendre l'ONU plus efficace et plus apte à optimiser l'utilisation de ses ressources. Ma délégation estime que le développement doit occuper une place centrale dans le nouvel ordre du jour de l'ONU. C'est pour cette raison que nous croyons qu'une plus grande part des ressources de l'ONU devrait être consacrée au développement, notamment afin de satisfaire les besoins croissants et impérieux des pays en développement. C'est seulement ainsi que l'objectif du «dividende pour le développement» pourra être véritablement atteint.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies serait incomplète sans une réforme de son organe principal chargé de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité. Nous en convenons tous mais nos avis divergent quant à la façon de procéder. Ce qui est évident pour tous, c'est que le Conseil de sécurité doit être transformé en un organe démocratique et représentatif, comme l'exigent aussi bien son caractère universel et les réalités du jour que la nécessité d'une représentation équilibrée des membres.

Nombre d'options ont été avancées mais il reste de grands obstacles à surmonter pour nous entendre sur la composition d'un Conseil de sécurité élargi, sur la création de nouveaux sièges permanents et sur le droit de veto des membres actuels ou futurs. Nous devons faire converger nos positions pour aboutir à une solution acceptable. Ce faisant,

nous ne devons pas oublier que les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont et resteront des acteurs essentiels dans la mise en place de la structure internationale du pouvoir du XXIe siècle.

Un aspect de la réforme qui est tout aussi important aux yeux de ma délégation est le renforcement nécessaire de l'Assemblée générale en tant qu'organe décideur suprême des Nations Unies. Ce n'est qu'en renforçant son rôle et son mandat que nous pourrions régler certains des problèmes les plus pressants que connaît l'humanité, en particulier ceux qui sont liés à la mondialisation. La mondialisation a amené la prospérité, mais pas pour tout le monde. Cependant, nombre des habitants, de notre nouveau village planétaire, notamment ceux des bidonvilles, se voient menacés de devenir encore plus pauvres et marginalisés. Pour eux, le spectre de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition, des taudis et de la maladie est une réalité constante. C'est leur lot quotidien et c'est une insulte à la dignité humaine. Personne ne doit avoir à vivre ou mourir dans la pauvreté. Ce n'est pas ainsi que nous envisageons le destin de la grande majorité de l'humanité au XXIe siècle.

Le plus grand défi que nous devons relever, nous, Nations Unies, est donc une élimination des bidonvilles de notre village planétaire. Si nous voulons éradiquer la pauvreté, nous devons redresser les déséquilibres actuels et faire en sorte que tous les pays du monde tirent avantage des effets de la mondialisation.

Notre principale revendication — et je crois qu'elle n'est pas abusive — est d'accroître notre part dans l'économie mondiale, que ce soit par le commerce ou par l'investissement étranger direct. En tant que petits pays en développement, nous avons une tâche énorme à accomplir : il nous faut renforcer nos capacités d'exportation et nos structures institutionnelles de façon à pouvoir tenir notre place dans cet environnement mondial où la concurrence est impitoyable.

Si nous voulons attirer l'investissement, améliorer la qualité de nos produits, répondre aux normes, bref, être compétitifs et saisir les occasions qu'offrent les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il est indispensable que la communauté internationale reconnaisse la nécessité de nous octroyer un appui adéquat pour la phase de transition.

C'est dans ce contexte que ma délégation lance un appel à l'Union européenne pour qu'elle accepte de reconduire les préférences commerciales dont bénéficient les États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le

cadre de l'accord succédant à la Convention de Lomé IV, moyennant une dérogation de l'OMC pour une période suffisamment longue. Une véritable coopération doit tenir compte des besoins de développement des partenaires les plus vulnérables qui doivent s'adapter aux exigences d'un régime concurrentiel. Nous avons besoin de temps pour nous préparer et nous adapter, et il nous faut le faire dans des conditions équitables.

Les petits États insulaires en développement, sont les membres les plus faibles et les plus vulnérables de la communauté internationale. C'est un fait bien établi. Mais si nos caractéristiques et nos contraintes particulières commencent à être reconnues, les intentions proclamées ne se sont pas encore transformées en actes. Que devons-nous penser de l'inertie apparente dans l'application de ce qu'on appelle l'indice de vulnérabilité? Que penser de l'indifférence apparente face à nos problèmes, en particulier ceux qui concernent la sécurité, le développement durable et la protection de l'environnement?

Aux Seychelles, la vulnérabilité nous a appris quelques leçons. Certes, notre voix est peu entendue dans cette instance, mais chaque fois que l'on nous interroge sur notre rôle sur la scène mondiale, notre réponse révèle généralement que nous avons un palmarès impressionnant dans des domaines tels que la protection de l'environnement et que nous aspirons à tenir notre place dans le monde. Nous continuons à tout faire pour éviter que le développement indispensable au bien-être social de notre peuple ne compromette le «dernier sanctuaire naturel de la terre» qui est notre territoire.

Pour nous, l'environnement n'est pas une mode. Nous ne voulons pas donner de leçon mais nous voulons être la conscience du monde. Alors que d'autres infiniment plus puissants et développés que nous polluent et gaspillent, nous protégeons et préservons. Nous avons consacré près de 45 % de notre territoire national à des réserves naturelles et nous avons offert à la communauté internationale deux des plus précieux sites du patrimoine mondial.

Tout ceci a un prix. Nous acceptons d'en payer l'essentiel, conscients de notre responsabilité à l'égard des générations futures et du fait que la planète Terre est notre patrimoine commun. Mais il s'agit d'une responsabilité commune, d'un problème mondial qui appelle une solution mondiale. Et la solution ne se trouve pas dans la rhétorique mais dans les actes. Nous attendons donc des pays industrialisés qu'ils cessent de parler de la protection de l'environnement sans rien faire; nous attendons d'eux qu'ils soient responsables et qu'ils honorent les engagements de

Kyoto. Nous leur demandons surtout de se ressaisir et de nettoyer la poubelle où nous vivons.

La vulnérabilité nous a également appris à vivre dans l'harmonie raciale et à faire nôtres les idéaux des Nations Unies. La force de notre cohésion sociale vient de notre diversité raciale. Africains, Asiatiques, Européens ont forgé notre nation, qui est le résultat d'un heureux mariage de races; notre population de 79 000 personnes vit dans l'harmonie et la tolérance. Nous ne comprenons pas ce qui se passe autour de nous — guerres, actes déments de terrorisme et de destruction, sauvagerie et barbarie au nom d'idéologies religieuses, raciales ou politiques insensées. Non, nous ne le comprenons pas, peut-être parce que nous avons appris à vivre ensemble, unis dans une même nation, indépendamment de l'origine raciale ou des convictions politiques et religieuses de chacun.

Nous faisons tout pour mitiger les effets de notre vulnérabilité. Si nous avons obtenu un certain succès, c'est grâce à une gestion prudente et souvent délicate de nos ressources naturelles. C'est aussi grâce à une utilisation judicieuse de l'assistance internationale que nous avons reçue au fil des années. Nous n'avons rien gaspillé de ce que nous avons reçu. Nous avons géré l'aide au développement en créant un effet multiplicateur bénéfique qui a fait bouler de neige dans tous les domaines et à tous les niveaux de notre développement national. Malheureusement, la logique et les lois non écrites de la coopération internationale veulent que nous soyons maintenant devenus les victimes de cette utilisation si prudente que nous faisons de l'assistance. Il semble que notre travail nous ait valu d'être radiés de la liste des nations qui ont droit à cette aide.

Dans ce monde interdépendant qui est le nôtre, les ramifications de la mondialisation ont prouvé que le monde n'a pas de frontières. Les solutions aux défis lancés par le nouvel ordre international doivent être cherchées dans la solidarité et la coopération internationales, qui s'expriment par le multilatéralisme. Mais cela implique que chaque membre de la communauté internationale jouisse de la paix et de la sécurité. Malheureusement, trop de conflits persistent, qui nuisent à la croissance économique et au progrès social. Le continent africain a souffert plus que tout autre de luttes intestines et de conflits entre États.

Lors de la séance spéciale du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique, en avril de cette année, nous avons exhorté la communauté internationale à user de toute son influence pour appuyer les initiatives de paix africaines, mais également pour renforcer les moyens institutionnels et opérationnels dont dispose l'Organisation de l'unité afri-

caine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Pour résoudre durablement les problèmes de l'Afrique, il faut une approche concertée et intégrée de la communauté internationale si nous voulons faire de la renaissance africaine une réalité dans un âge de solidarité et de partenariat mondiaux.

Parlant de paix et de sécurité, nous ne pouvons que compatir avec un autre petit État insulaire, Chypre, avec lequel nous sommes sentimentalement liés dans une destinée commune. La division de l'île en deux dure depuis trop longtemps. Nous ne pouvons permettre que cette situation soit entérinée comme un fait accompli. Comme nous ne pouvons accepter la présence dans l'île de troupes étrangères. Chypre est un État unitaire, souverain, dont les problèmes intercommunautaires ne peuvent être résolus que sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

Dans un contexte différent mais voisin, nous notons avec regret les tensions continues qui subsistent dans les relations gréco-turques. Mon pays, comme toutes les nations éprises de paix, voudrait voir la Grèce et la Turquie établir des relations de bon voisinage fondées sur le droit et les traités internationaux, ainsi que sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il est inévitable que des différends persistent, mais ils peuvent être résolus dans le cadre de mécanismes disponibles dans le droit international, en particulier par la compétence de la Cour internationale de Justice. Nous exhortons la Turquie à reconnaître la compétence de la Cour.

Nous sommes conscients des inégalités qui existent dans le monde, et du fait que le principe du «deux poids, deux mesures» est d'application courante. Les règles du jeu ne sont en général pas faites pour favoriser les plus petits d'entre nous. De fait, les relations entre les États font mentir l'affirmation que nous sommes tous égaux. C'est là une réalité. Nous ne disons pas pour autant que nous acceptons le statu quo. Mais nous avons appris à vivre avec. Nous n'acceptons pas davantage que les conditions d'existence sordides, l'injustice et la pauvreté soient les normes qui gouvernent au prochain millénaire les relations entre les êtres humains.

Ainsi, en reconnaissant nos lacunes et nos échecs, nous reconnaissons également l'occasion unique qu'a l'humanité de redresser les torts et les injustices qu'elle a commis.

C'est également pour nous une occasion unique de faire de notre planète, notre seule demeure, un lieu de vie meilleur, plus propre et plus sûr. Cela, nous pouvons le faire grâce à une Organisation des Nations Unies agissante.

L'ONU n'est pas une institution parfaite. Mais c'est la seule institution qui représente la conscience collective de l'humanité. Elle est l'instance unique, indispensable, pour gérer le partage des responsabilités internationales et traiter des questions mondiales qui touchent l'entière communauté des nations.

L'ONU demeure notre plus grand espoir de voir triompher la justice, la paix, la sécurité et le développement. Elle reste notre seul espoir si nous voulons un monde plus humain.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Vice-Président des Seychelles de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. James Michel, Vice-Président des Seychelles, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Kikwete (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la République-Unie de Tanzanie et en mon nom propre, de présenter à M. Didier Operti nos sincères félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je voudrais également transmettre à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, notre profonde reconnaissance pour la façon exemplaire dont il a présidé la dernière session.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général du dévouement dont il fait preuve à la tête de notre Organisation, alors qu'elle traverse une de ses périodes les plus difficiles, une période où nous cherchons à la réformer et à la revitaliser et à remettre l'accent sur ses programmes économiques, sociaux et de développement, qui sont au coeur de sa mission.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est une voie dans laquelle nous avons décidé de nous engager. Elle ne peut être une fin en soi, mais plutôt, un moyen de permettre à notre Organisation d'effectuer sa mission plus efficacement. C'est pourquoi nous devons tout faire non seulement pour que les problèmes de développement que nous connaissons soient inscrits à l'ordre du jour mondial,

mais aussi pour que l'ONU puisse contribuer davantage au développement, en résistant à toute tentative de désengagement dans ce domaine. Car c'est dans le domaine du développement que le défi lancé à l'ONU est le plus redoutable, et c'est pour cette raison que nous pensons que l'Organisation doit continuer de travailler dans ce domaine et que son rôle doit être renforcé.

Ma délégation partage pleinement le désir général des États Membres de renforcer le rôle du Conseil de sécurité, et de réexaminer sa composition. Comme d'autres, nous sommes déçus du peu de progrès accomplis jusqu'à présent. Mais nous ne progresserons que quand nous serons parvenus à un accord sur les principes fondamentaux et sur la façon dont nous pouvons avancer ensemble dans la mise en oeuvre de cet accord.

La Tanzanie, et l'Afrique elle-même, ont clairement fait connaître leur position : nous souhaitons un Conseil de sécurité élargi, représentatif et démocratisé dans lequel chaque Membre pourrait jouer le rôle qui lui revient. L'Afrique, qui est le groupe le plus important, exige et mérite au moins deux sièges permanents dans un Conseil élargi comme il convient. Pour le moment, nous devons avant tout chercher un accord sur le principe et l'ampleur de l'élargissement du Conseil.

L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies est un sujet qui préoccupe mon pays et l'ensemble des États Membres. Elle dépend, dans une large mesure, de la stabilité financière. Malheureusement, la situation financière de notre Organisation est de plus en plus précaire. Le niveau des liquidités reste très bas, le rythme et le montant des rentrées financières sont toujours imprévisibles, et l'Organisation est incapable de faire face à ses engagements. En d'autres termes, la mauvaise situation financière perdure et s'aggrave. Nous savons tous que ces difficultés financières sont provoquées et aggravées par le fait que certains États Membres, notamment le plus grand contributeur, refusent de payer leurs contributions, et ce pour des raisons politiques. Nous les prions instamment de les payer à temps, intégralement et sans aucune condition.

Le 7 août de cette année, l'ambassade américaine en Tanzanie a été la cible d'un attentat terroriste délibérément planifié et exécuté sans pitié pour causer un maximum de dégâts. L'attentat de Dar es-Salaam a coûté la vie à 10 Tanzaniens innocents et qui n'avaient aucune raison de s'inquiéter, elle a blessé 70 personnes et a causé de graves dégâts matériels. Un attentat similaire perpétré presque au même moment contre l'ambassade américaine à Nairobi, au Kenya, a fait encore plus de victimes et de dégâts.

Nombreux sont ceux qui nous ont adressé des messages de condoléances et de solidarité à la suite de cet attentat. Certains nous ont apporté un appui financier et matériel pour soigner les victimes et faciliter les enquêtes. Je voudrais réaffirmer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement tanzaniens à tous les gouvernements, toutes les organisations et toutes les personnes qui nous ont exprimé leur solidarité ou qui nous ont apporté un appui matériel à la suite de ce tragique attentat terroriste. Il nous faut mentionner tout particulièrement le peuple et le Gouvernement des États-Unis, qui nous ont donné une assistance médicale et dont le Federal Bureau of Investigation (FBI) nous aide à mener l'enquête.

Le terrorisme est un crime odieux contre l'humanité. Il est cruel, aveugle et, surtout, injustifié et insensé. Quelles que soient les raisons qui motivent les terroristes, nous pensons que ce crime ne peut jamais se justifier de quelque manière que se soit. Le terrorisme n'est le meilleur moyen ni d'exprimer l'indignation ni de combattre ceux que l'on considère comme des ennemis. Au contraire, d'un point de vue moral et politique, les actes de terrorisme incitent à la haine, mènent à l'aliénation de leurs auteurs et leur valent l'indignation et la condamnation qu'ils méritent. Immanquablement, le terrorisme réduit le nombre de ses partisans et allonge la liste des adversaires de la cause qu'il prétend défendre. C'est un expédient sans valeur et une vilaine aventure que le bon sens commande d'abandonner.

Les attentats nous ont fait prendre conscience d'un certain nombre de réalités, notamment du fait que le terrorisme est un problème mondial et qu'aucun pays n'est à l'abri. Cela nous a également rappelé que le terrorisme étant un phénomène mondial, la lutte contre le terrorisme doit être concertée et mondiale. Le monde doit donc indiquer très clairement aux auteurs de ces crimes odieux que des mesures rapides et décisives seront prises pour les traduire en justice et qu'ils ne trouveront ni réconfort ni refuge nulle part.

Grâce à la coopération internationale et au partenariat, les enquêtes sur ces attentats sont en cours et on a déjà procédé à des arrestations. Deux personnes, accusées de terrorisme et de meurtre, ont déjà été traduites devant les tribunaux à Dar es-Salaam, en Tanzanie, grâce à la coopération entre les enquêteurs tanzaniens, le FBI et de nombreux autres pays et organisations. Il nous faut renforcer cette coopération pour traduire en justice tous les coupables et mener une action intégrée contre le terrorisme. Nous devons, à cet effet, renforcer le régime juridique international antiterrorisme.

Il y a trois mois, en juin, des dirigeants du monde se sont réunis ici à New York pour examiner le problème mondial des drogues qui est un autre phénomène criminel de portée internationale appelant une réaction mondiale. L'objectif était de s'engager à lutter contre la demande de drogues illicites, la fabrication de substances psychotropes et le détournement de précurseurs avec des calendriers précis. La Déclaration politique et la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, qu'ont adoptées les dirigeants à la fin de la session extraordinaire, sont les premiers instruments consensuels visant exclusivement les problèmes individuels et collectifs que provoquent les toxicomanies. Tout comme le terrorisme, les drogues sont une menace internationale qu'il nous faut traiter par le biais de la coopération et du partenariat à l'échelle mondiale.

Le 12 décembre de cette année, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948. Cette célébration sera une excellente occasion pour nous tous d'examiner d'un oeil critique ce que nous avons fait dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme. C'est le moment de nous demander si notre adhésion aux accords relatifs aux droits de l'homme a changé quelque chose dans la façon dont nous respectons ces droits. Le moment est venu pour nous de confirmer notre attachement à tous les instruments internationaux auxquels nous sommes parties, en les appliquant.

J'aurais voulu pouvoir faire précéder mes observations sur la région des Grands Lacs par quelque chose de plus positif que ce que j'ai dit l'an dernier. La situation au Burundi reste précaire, malgré les négociations entreprises dans le cadre des pourparlers de paix d'Arusha. Les réfugiés continuent d'affluer du Burundi où la sécurité ne s'est guère améliorée. Toutefois, il est encourageant que les parties au conflit continuent de se montrer disposées à parvenir à un règlement pacifique et poursuivent le dialogue. Dans quelques semaines, une autre série de négociations se déroulera à Arusha, sous les auspices de M. Mwalimu Julius K. Nyerere, pour élaborer les détails d'un règlement et renforcer les engagements pris au cours de la dernière série de pourparlers.

Nous exhorterons inlassablement les parties au conflit burundais de continuer sur la voie du dialogue en sachant que la Tanzanie, et la région tout entière, ne peuvent que les aider. C'est au peuple burundais et à lui seul qu'incombe la responsabilité de rétablir la paix et de la maintenir.

La situation en République démocratique du Congo est on ne peut plus inquiétante. Le conflit et son contexte intérieur et extérieur menacent de plonger ce pays et la région dans une anarchie et une guerre prolongées si on n'y met fin maintenant. La région, en particulier dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a déployé des efforts pour parvenir à un cessez-le-feu afin que puisse commencer un processus politique débouchant sur un règlement pacifique. Tel est l'objectif auquel visaient les sommets de Victoria Falls et de Pretoria, ainsi que le sommet de la SADC tenu à Maurice il y a quelques semaines. Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts qu'il a faits lors du sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Durban, en Afrique du Sud, pour chercher un règlement rapide du conflit et l'ouverture d'un processus de dialogue et de négociations.

Mon gouvernement pense que l'anarchie et la guerre en République démocratique du Congo ne sont pas inévitables. Elles peuvent être évitées si toutes les parties font preuve de réalisme et de la volonté de travailler à un règlement global fondé sur le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, sur le principe d'un règlement pacifique, ainsi que sur le respect total des droits de tous les citoyens de ce pays, et tenant compte des préoccupations légitimes des pays voisins en matière de sécurité.

Mon pays continuera donc, dans ce cadre et dans le contexte du mandat que lui a confié la réunion au sommet de la SADC qui s'est tenue à Maurice récemment, d'exhorter toutes les parties à mettre fin immédiatement aux hostilités et à faciliter l'ouverture de négociations visant à parvenir à un accord sur le cessez-le-feu et sur son contrôle, sur le retrait des troupes et sur le dialogue interne, qui est si important pour la sécurité, la paix, la stabilité et l'unité durables de ce pays. Je prie instamment la communauté internationale d'appuyer les efforts régionaux actuellement en cours pour éviter une catastrophe en République démocratique du Congo.

Ma délégation est également préoccupée par le conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui a plongé ces deux républiques soeurs et des peuples fraternels dans une guerre si meurtrière et dévastatrice. Nous continuons d'inviter instamment les deux pays à faire preuve de modération et à adhérer aux initiatives, notamment celles de l'OUA, qui visent à faire baisser la tension et à trouver une solution pacifique au conflit frontalier.

Ces deux pays, qui ont connu plusieurs décennies de conflit, savent les destructions et les souffrances que la guerre peut engendrer et ils doivent, pour eux-mêmes et pour la paix en Afrique, veiller à ce que rien ne vienne aggraver cette situation et raviver le conflit militaire. Nous leur demandons en outre de donner une chance à la médiation. Après tout, c'est par le dialogue que les arguments des deux parties pourront se faire entendre, et c'est aussi par le dialogue que les mécanismes d'une paix durable pourront être négociés et mis en place.

L'instabilité dans la région des Grands Lacs continue d'alimenter des flux massifs de réfugiés dans la région. La Tanzanie en a déjà accueilli des milliers et il semble au vu de la détérioration de la situation politique dans certains pays que nous continuerons à en recevoir. Le rapatriement des réfugiés venus de la République démocratique du Congo qui a commencé en octobre dernier, se passe bien. Au mois de juin de cette année, 48 658 réfugiés congolais avaient été rapatriés. Il en restait encore 47 857 mais le programme de rapatriement se poursuivait de manière satisfaisante.

Toutefois, l'éclatement du conflit civil au Congo a porté un coup d'arrêt à ce processus, et, de nouveau, des masses de réfugiés arrivent en Tanzanie. Les deux premiers mois après la reprise du conflit, nous avons déjà reçu quelque 10 000 nouveaux réfugiés. En tant que membre de la communauté internationale et Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, la Tanzanie continuera de s'acquitter de son obligation internationale d'accueillir ces réfugiés, ainsi que quelque 200 000 réfugiés du Burundi, mais nous devons avouer que, pour de multiples raisons, notre persévérance s'épuise et notre hospitalité a ses limites.

Nous demandons que notre pays reçoive une assistance accrue pour l'accueil des réfugiés et nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes du problème des réfugiés. À de nombreuses reprises au sein de cette Assemblée et dans d'autres instances, la communauté internationale s'est engagée à aider les pays d'où affluent les réfugiés à trouver une solution aux problèmes qui causent ces exodes. Je déplore que cet engagement soit resté lettre morte. Je me demande souvent pourquoi tant a été dit et si peu a été fait.

Aujourd'hui, il semble y avoir une certaine réticence à engager ces pays dans un dialogue politique soutenu qui leur imposerait d'assumer la responsabilité des politiques qui ont fait fuir les réfugiés. On tend de plus en plus à justifier leurs actes au nom de l'humanitarisme. Des pressions s'exercent parfois sur le pays hôte pour qu'il fasse davantage de concessions; ou bien, il est victime d'accusa-

tions injustifiées. Tout cela est pénible. Ce n'est pas ainsi que l'on aidera les pays d'origine des réfugiés à mettre fin à leurs problèmes internes, épargnant ainsi aux autres de continuer indéfiniment à supporter la lourde charge de l'accueil des réfugiés. Nous devons nous investir pour fermer les «usines à réfugiés» autant que nous le faisons pour satisfaire les besoins des réfugiés innocents qui en sont le produit.

C'est dans cette optique que je demande à l'Assemblée et à la communauté internationale d'encourager les pays de la région des Grands Lacs à résoudre les conflits politiques latents dans la région, et que je lance un appel pour que soient créés des mécanismes permettant un partage plus équitable des charges de manière à alléger la ponction exercée sur les ressources des pays d'accueil.

Le processus de paix en Angola est, à notre grand regret, proche du point de rupture. Le Protocole de Lusaka peut encore être sauvé mais nous condamnons très fermement l'UNITA pour ses violations flagrantes de cet accord et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le peuple angolais a besoin de la paix, qu'il attend depuis si longtemps et qu'il mérite entièrement. La communauté internationale doit tenir l'UNITA et ses dirigeants responsables d'avoir failli aux obligations contractées dans l'accord de paix, empêchant ainsi l'aboutissement du processus de paix. La Tanzanie appuiera toutes les initiatives de l'Assemblée visant à rétablir la paix en Angola.

La recherche d'un règlement pacifique en Somalie n'a pas encore donné de résultats. Le pays reste divisé en secteurs tenus par des seigneurs de la guerre. Nous appuyons les efforts que font l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dans le cadre de l'accord de Sodore, ainsi que le Président de l'OUA et le Secrétaire général, en vue de résoudre le problème somali. Nous appuyons également le projet d'organiser une réunion consultative rassemblant plusieurs personnes d'horizons divers — particuliers, hommes d'affaires et groupes communautaires — afin de recueillir des avis et des propositions dans une perspective autre que celle des partis politiques.

La question du Sahara occidental est un autre problème qui dure depuis longtemps. Nous espérons que le référendum aura bien lieu comme prévu le 7 décembre de cette année. La Tanzanie demande à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce qu'il soit bien préparé afin que la justice l'emporte, notamment lorsqu'il s'agira de déterminer qui a le droit de vote.

Nous déplorons que la situation au Moyen-Orient continue d'être marquée par la tension et par le mépris constant des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie, à cause du refus d'Israël de s'acquitter de ses obligations dans le processus de paix. La politique israélienne d'expansion territoriale, qui est en violation totale de la lettre et de l'esprit de ces engagements, compromet les perspectives de négociations sur le statut définitif qui devraient déboucher sur un accord de paix. Nous demandons au Gouvernement israélien de mettre un terme à sa politique obstructionniste et de reprendre le dialogue. À cet égard, mon gouvernement est encouragé par les consultations de haut niveau en cours entre les dirigeants palestiniens et israéliens. Nous espérons qu'elles permettront de sortir le processus de paix de l'impasse.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés récemment dans la voie du règlement du conflit déjà ancien entre, d'une part, la Jamahiriya arabe libyenne et, de l'autre, les États-Unis et le Royaume-Uni, au sujet de l'affaire de Lockerbie qui a conduit à l'adoption de la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité. Nous espérons vivement qu'un accord sera trouvé très prochainement sur l'organisation du procès afin que les sanctions imposées à la Libye puissent être levées rapidement.

La péninsule coréenne reste une zone de tensions et d'incertitudes. Nous continuons de croire que la paix durable et la réunification passent nécessairement par le dialogue; c'est pourquoi nous prions instamment les parties et la communauté internationale d'appuyer le dialogue.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre les Gouvernements portugais et indonésien sur la question du Timor oriental. Nous demandons à ces deux gouvernements d'élargir le dialogue qu'ils ont engagé afin de satisfaire les aspirations de la population du Timor oriental.

L'Afrique est déchirée par plusieurs conflits dévastateurs. Elle reconnaît que c'est à elle qu'incombe principalement la responsabilité de mettre fin à ces conflits et d'élaborer des mécanismes de paix durable. C'est pour faire face à cette responsabilité que l'OUA a décidé de jouer un rôle de chef de file dans la recherche de solutions, en privilégiant le partenariat avec ses groupes sous-régionaux de pays et d'organisations, comme elle l'a fait, entre autres, pour le Libéria, le Sierra Leone et maintenant le Burundi, la Somalie, les Comores et le Lesotho. Mon gouvernement continue de penser que l'OUA a un rôle décisif à jouer dans la recherche de solutions aux problèmes africains. Nous pensons également que, quand cela est nécessaire, l'OUA et le continent africain devraient bénéficier de l'appui de la

communauté internationale et, en particulier, de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, nous rendons hommage, une fois de plus, au Conseil de sécurité pour l'initiative qu'il a prise, il y a un an, d'organiser un débat ministériel régulier sur l'Afrique, décision qui a été à l'origine du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous avons rendu hommage au Secrétaire général pour ce rapport à l'époque et le faisons de nouveau aujourd'hui. Nous abondons dans son sens lorsqu'il dit :

«C'est la persistance de la pauvreté qui entrave la promesse de paix totale pour tous les peuples de l'Afrique. Soulager la pauvreté doit être le premier but de tous nos efforts. Ce n'est qu'à ce moment-là — lorsque la prospérité et les possibilités deviendront réelles — que chaque citoyen, jeune ou vieux, homme ou femme pourra véritablement et durablement se reconnaître dans l'objectif d'un avenir pacifique pour l'Afrique — sur les plans politique, économique et social.»

Notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, fait ressortir deux faits importants. Premièrement, les pauvres, les affamés, ne connaissent pas la paix. Deuxièmement, ce n'est que lorsque la prospérité sera là et que des perspectives seront ouvertes que l'Afrique pourra tenir sa place dans l'économie mondiale. Les Africains, plus que quiconque, savent que c'est à eux de réaliser ce noble objectif. Ils ont pour cela besoin de l'appui de la communauté internationale.

Le Président assume la présidence.

Le Tribunal international pour le Rwanda, dont mon pays a le privilège d'être l'hôte, travaille dans des conditions difficiles. Au cours des 12 derniers mois, il a réalisé des progrès louables. Malheureusement, ce qui a attiré l'attention, ce sont les difficultés qu'il a connues et non pas ses réussites. Mon gouvernement reste fermement résolu à appuyer le Tribunal. Mais nous savons aussi que, tout comme nous devons jouer notre rôle, la communauté internationale doit quant à elle appuyer énergiquement le Tribunal pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et fournir au plus tôt une aide au processus de redressement du Rwanda. Les derniers jugements rendus par le Tribunal marquent une importante étape. Ce sont des événements dont nous devons nous réjouir et qui jettent les fondements de notre action future.

L'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale est un événement dont nous nous félicitons car il comblera un vide critique aussi bien dans le droit pénal international que dans le droit international humanitaire et les instruments internationaux protégeant les droits de l'homme. Ma délégation pense que la mise en place de la Cour donne une expression concrète à notre souci commun du respect et de la protection de l'humanité. Elle donne une sérieuse garantie que chacun, dirigeant ou simple particulier, devra individuellement répondre de ses actes et qu'ainsi, l'impunité disparaîtra. La création de la Cour est le témoignage de notre attachement à la quête de la justice et pourrait bien devenir l'une des plus grandes décisions du XXe siècle.

C'est aussi toutefois dans le contexte de la quête de la justice que nous devons signaler ce qui, à notre avis, est l'échec le plus grave de la Conférence de Rome. Au moment où certaines institutions financières commencent à dédommager — tardivement, il est vrai — les victimes de l'Holocauste nazi, il est regrettable que la reconnaissance de la responsabilité pénale des personnes morales brille par son absence dans le Statut. Dans la mesure où cela est dû au souci de protéger des intérêts commerciaux, cela en dit long sur notre manque d'engagement réel envers la justice, alors même que nous proclamons notre compassion pour les victimes.

Mon pays attache toujours beaucoup d'importance au désarmement. Le Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique témoigne de la détermination qu'a l'Afrique de défendre la cause du désarmement nucléaire. Bien que l'on puisse aisément s'indigner des récents événements d'Asie du Sud, nous sommes parfaitement conscients qu'une réaction de la communauté internationale est la seule ligne de conduite à adopter. Nous demeurons convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument international valable pour le désarmement nucléaire. En fin de compte, la seule option viable pour assurer la paix internationale reste l'engagement de tous les États en faveur d'un désarmement nucléaire complet.

L'Assemblée se réunit dans le contexte d'une situation économique internationale qui se détériore, en raison de toutes sortes de problèmes anciens et nouveaux. À cela s'ajoutent les difficultés d'adaptation à la libéralisation économique et à la mondialisation.

La majorité de l'humanité se trouve dans les pays en développement et l'Afrique est le moins développé des continents. Ma délégation s'inquiète de constater qu'après trois

ans de croissance économique, l'économie de l'Afrique a perdu son élan l'an dernier, démontrant une fois de plus la fragilité du processus de redressement dans notre région. Un ensemble de facteurs, notamment des conditions climatiques imprévisibles, le manque de ressources financières, l'insuffisance des infrastructures et le retard technologique, continue de nuire à notre productivité et de contrecarrer nos efforts de redressement, de croissance et de développement durable.

Les échanges commerciaux jouent un rôle crucial dans le développement économique de tout pays. Malgré le ralentissement de la production dans les pays africains, le volume de leurs exportations s'est accru avec le temps. En 1997, par exemple, le volume des échanges commerciaux de l'Afrique a augmenté de 8 % et les recettes d'exportation de 5,9 %. Il est toutefois regrettable que malgré tous ses efforts, la part de l'Afrique dans le commerce mondial reste très faible et soit même en baisse. L'accès limité aux marchés, les droits de douane élevés, le cours très bas des produits de base, la faible production, font que les pays africains ne peuvent bénéficier du double processus de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. C'est injuste, car beaucoup de ces pays entreprennent des réformes douloureuses pour diversifier leur économie. Il faut donc d'urgence résoudre ces problèmes si nous voulons aider les pays africains à accroître leur part dans le commerce mondial. Sans quoi l'Afrique restera en marge et risque de ne guère profiter de la croissance économique des dernières années et de l'intégration mondiale.

La Tanzanie demande que soit créé un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible qui donnerait aux pays africains, et plus particulièrement aux moins avancés, plus de possibilités de développer leur commerce.

Le développement durable des pays africains continue d'être sérieusement entravé par le lourd fardeau de la dette. La Tanzanie n'est pas épargnée : elle consacre actuellement presque un tiers de ses recettes au service de sa dette extérieure, qui est devenue insoutenable. Mon pays met actuellement en oeuvre divers programmes de gestion de la dette afin de réduire les effets de la dette sur le fonctionnement de l'État. Malgré ses ressources limitées, mon gouvernement s'est fixé comme première priorité le remboursement de sa dette extérieure, tout en continuant de négocier avec nos créanciers le rééchelonnement ou l'annulation partielle de sa dette.

La Tanzanie pense que la création par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international de l'Initiative en

faveur des pays pauvres très endettés est un pas dans la bonne direction. Toutefois, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous sommes préoccupés par les conditions dont est assortie cette Initiative. Il faut trouver un moyen qui permette de rendre les critères plus objectifs, afin que le plus grand nombre possible de pays les moins avancés bénéficient de cette Initiative par ailleurs très importante. Quel critère pourrait être plus objectif que la pauvreté? Dans le même esprit, nous appuyons l'appel qui a été lancé en faveur d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières.

À l'aube du nouveau millénaire, la Tanzanie note avec regret que les taux de paupérisme demeurent très élevés, en dépit de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté célébrée il y a deux ans. Cela est inacceptable et insoutenable à long terme.

Même si les pays riches peuvent décider d'ignorer les appels que nous lançons pour qu'une solution soit trouvée à cette tragédie humaine, on ne pourra jamais assez souligner que la pauvreté est à l'origine de nombreux problèmes qui ne connaissent pas de frontières. Les interdépendances du monde actuel font qu'aucun pays ne peut être à l'abri des problèmes des autres. Dans un registre un peu différent, la récente crise financière asiatique et ses ramifications mondiales en sont un exemple.

On a toujours dit que l'investissement étranger direct est un instrument de développement plus efficace que l'aide publique au développement. Cela se peut, mais ma délégation constate avec préoccupation que les flux de capitaux privés sont concentrés dans une poignée de pays sélectionnés. Cela laisse à la majorité des pays pauvres en développement peu d'espoir de sortir du piège de la pauvreté.

L'aide publique au développement reste un moyen important d'aider les pays en développement à moderniser leur infrastructure, ce qui est nécessaire pour attirer les investissements étrangers directs. Il est donc peu réaliste de s'attendre à ce que ces énormes coûts soient assumés par les capitaux privés ou par les seules ressources de l'économie nationale. Nous prions donc les pays développés d'inverser la tendance à la diminution de l'aide publique au développement et de réaliser l'objectif convenu pour l'aide publique au développement, à savoir 0,7 % de leur produit national brut. Nous tenons à remercier les partenaires qui ont atteint cet objectif. Les autres devraient suivre leur exemple.

La Tanzanie accorde une grande importance à la coopération Sud-Sud en tant que moyen de parvenir à l'auto-

suffisance collective et en tant que complément à la coopération internationale à l'appui du développement. À cet égard, mon pays continuera de collaborer étroitement avec d'autres pays en développement en vue de la réalisation de cet objectif, car nous pensons que c'est là le meilleur moyen pour les pays du Sud de s'intégrer dans l'économie mondiale.

Ma délégation prie instamment la communauté internationale des donateurs d'appuyer les dispositifs de coopération Sud-Sud dont les pays en développement ont pris l'initiative. Les pays du Sud souhaiteraient en particulier qu'on les aide à se doter d'un potentiel scientifique et technologique adapté à leur région.

Nous demandons au système des Nations Unies de continuer à aider les pays du Sud, les pays les moins avancés en particulier, à mobiliser les ressources dont ils auront besoin pour aborder avec confiance le XXIe siècle de la science et de la technologie.

Avant de terminer, je présente toutes nos condoléances aux gouvernements et aux peuples des nombreux États insulaires des Caraïbes qui, tout comme les États-Unis, ont été victimes de l'ouragan Georges et qui continuent d'en subir les conséquences. Nous pensons particulièrement au peuple de Cuba, de la République dominicaine, de Haïti et de Porto Rico qui ont été les plus éprouvés.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre ferme croyance en l'Organisation des Nations Unies et notre indéfectible attachement à l'Organisation elle-même ainsi qu'à ses aspirations et aux principes consacrés par la Charte. Nous savons toutefois que la force des Nations Unies ne pourra provenir que de l'appui moral et matériel que ses Membres lui accordent. C'est là le défi que nous devons tous relever inlassablement pour promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement équitable de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Patrick Albert Lewis.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Vous êtes bien connu parmi les envoyés de mon pays qui ont travaillé avec vous et qui peuvent attester de votre vision humaniste et impartiale du monde. Nous sommes persuadés que, sous votre

direction, cette session s'avérera productive. Je voudrais en même dire la reconnaissance de mon pays pour votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session. Je rends également hommage au Secrétaire général qui a pour mission de faire progresser l'Organisation dans une période si critique de l'histoire. Je voudrais également remercier le Secrétariat d'avoir permis à mon pays d'intervenir maintenant.

Cette année est le vingt-cinquième anniversaire de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont Antigua-et-Barbuda s'enorgueillit d'être membre. Malgré les prédictions apocalyptiques de certains, la CARICOM a fait bien plus que survivre. Les domaines de coopération se sont étendus et élargis, et ce qui était au départ un accord de libre-échange, a pris de nouvelles dimensions et s'enorgueillit maintenant de plusieurs institutions importantes dans les domaines de l'éducation et de la santé par exemple, ainsi que des sports et de la culture. Cette année le prix de l'Ordre de la Communauté des Caraïbes a été décerné à quatre personnes, parmi lesquelles on comptait l'ancien Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, le Très Honorable Vere Cornwall Bird, qualifié à juste titre de «Père de la Nation». En acceptant ce prix, l'ancien Premier Ministre a déclaré :

«malgré les difficultés, nous avons pu ériger de bonnes institutions, des institutions qui témoignent de l'ingéniosité de nos dirigeants et de l'appui de notre population. Toutefois, aussi difficile qu'il ait été de les édifier, il serait aisé de les renverser si les dirigeants actuels et la population ne sont pas prêts à les sauvegarder et à les préserver. C'est pourquoi, il nous faut faire preuve de la même vision, de la même détermination et du même esprit d'altruisme qui ont motivé la génération précédente.»

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que cet esprit est bien ancré en nous et qu'il n'est pas question de faire marche arrière.

La paix, la sécurité et le désarmement sont essentiels pour assurer la sécurité de la planète, et les innombrables personnes qui vivent quotidiennement dans la peur, que ce soit du terrorisme, de la haine interethniques, des guerres intestines ou des persécutions religieuses sont pour nous une source de grande préoccupation. Il faut y ajouter la rivalité nucléaire qui s'étend. Le club nucléaire n'est plus réservé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La question qui s'impose est de savoir si les cinq puissances qui détiennent de longue date l'arme nucléaire admettront

maintenant que la seule façon de prévenir la prolifération nucléaire est d'abolir toutes les armes nucléaires, ce qui a été souligné à maintes reprises au cours des débats tenus dans cette enceinte prestigieuse ainsi que dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Ou bien ce club dépassera-t-il rapidement le nombre actuel de sept membres? Nous demandons instamment que cette question soit examinée avec l'extrême sérieux qu'elle mérite, car nous devons nous engager vis-à-vis des générations futures. Nous sommes toutefois fort inquiets quant à l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais.

En dépit des termes élogieux qui décrivent la mondialisation, celle-ci a eu pour la plupart des pays en développement des conséquences néfastes. Ces quatre dernières années — depuis la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — une tendance inquiétante à l'exclusion plutôt qu'à l'inclusion, à la marginalisation plutôt qu'à l'intégration semble se manifester. Cette tendance a maintenant de graves effets sur des pays qui récemment encore envisageaient leur avenir avec optimisme.

Malgré les nombreuses protestations et arguments logiques qui leur ont été adressés, les institutions financières multilatérales qui fournissent des ressources aux pays en développement à des conditions de faveur continuent à se fonder sur le produit national brut pour juger de nos moyens économiques. On s'imagine, on ne sait trop comment, que la mondialisation et la libéralisation vont faire des miracles, indépendamment des problèmes profondément enracinés des petits États. Prenons en exemple la culture de la banane. La perspective d'une abrogation de l'accord commercial de Lomé, avec les conséquences néfastes que cet acte hostile pourrait avoir sur les petits pays exportateurs de bananes membres, comme Antigua-et-Barbuda de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, nous préoccupe beaucoup. De petits États pacifiques qui portent préjudice à aucun autre État dans le cadre de l'Accord de Lomé, se trouvent maintenant sous le joug de la décision rendue par l'Organisation mondiale du commerce. Sans protection, le secteur bananier des États de la CARICOM risque de s'effondrer et d'entraîner un sérieux bouleversement social qui pourrait dégénérer en une catastrophe politique.

Le système commercial multilatéral doit être juste et équitable, et il faut corriger les déséquilibres qui caractérisent les accords actuels. Les avantages offerts par ce système devraient aller à tous les États en fonction de leurs besoins et non en fonction de la part qu'ils prennent dans les échanges commerciaux internationaux. Il importe de reconnaître les sévères limites du principe de réciprocité

en tant que fondement d'arrangements commerciaux avantageux pour toutes les parties lorsque les pays participants ont des niveaux différents de développement. L'OMC doit contribuer à établir une cohérence constructive des politiques économiques mondiales.

Une croissance économique généralisée et dont les fruits soient équitablement partagés sera sans aucun doute bénéfique pour tous. En fait, les pays développés ont beaucoup à gagner à la croissance économique des pays en développement, qui ouvrira plus de débouchés à leurs exportations et à leurs investissements. Cela conduira aussi à la paix et à la prospérité mondiales en assurant un cadre vraiment stable de relations internationales fondé sur l'avantage mutuel.

Mon gouvernement s'est félicité de la tenue de la vingtième session extraordinaire consacrée au problème des drogues dans le monde, qui a eu lieu du 8 au 10 juin 1998. Dans les Caraïbes, la drogue pose aux territoires non autonomes les mêmes problèmes qu'aux pays indépendants. Nos États subissent une offensive sous diverses formes, tandis qu'un défi est lancé à l'autorité de nos gouvernements par des acteurs non étatiques et les trafiquants de drogues. L'influence des réseaux de trafiquants contraint nos gouvernements à consacrer à la répression ou à la réadaptation des toxicomanes des ressources dont ils auraient bien besoin pour les activités prioritaires de développement. L'érosion sociale, les turbulences économiques et la recrudescence de la criminalité rendent très difficile aux petites sociétés, qui s'efforcent de surmonter leur vulnérabilité économique, d'assurer le fonctionnement de leurs institutions dans un environnement où la productivité risque de décroître.

À vrai dire, nous risquons tous de devenir malgré nous victimes du trafic des drogues. Ce n'est un secret pour personne que les petits États insulaires en développement et les États côtiers de faible altitude des Caraïbes n'ont pas des moyens de se défendre face aux ressources colossales des trafiquants de drogues. De plus, comme si la crainte des dégâts que peut causer le trafic illégal de stupéfiants ne suffisait pas, nous devons aussi sérieusement nous inquiéter des effets destructeurs potentiels du trafic des armes de petit calibre et des munitions. Dans un des plans d'action les plus complets concernant la politique et le développement des Caraïbes, la Commission des Antilles a noté que rien ne menace plus gravement la société civile dans les pays de la CARICOM que le problème des drogues et rien ne met mieux en évidence l'impuissance des gouvernements de la région.

Notre Premier Ministre a récemment évoqué devant l'Association d'études des Caraïbes l'impuissance des gouvernements de la région face à ce problème et la tendance à adopter, dans certains pays, une approche dictatoriale. Étant donné nos capacités limitées, nous reconnaissons que la coopération est importante pour établir des mécanismes permettant d'intervenir dans les affaires liées au trafic de drogues. Nous encourageons donc la collaboration lorsqu'elle est nécessaire pour aboutir aux résultats souhaités, c'est-à-dire pour pouvoir appréhender et traduire en justice les criminels.

Qu'on me permette quelques mots au sujet des nouvelles formes de développement. Antigua-et-Barbuda, à l'instar d'autres pays des Caraïbes, a mis en place un secteur financier extraterritorial pour promouvoir la diversification économique rendue nécessaire par la mondialisation et la libéralisation du commerce. D'une part, on nous dit que nous devons une fois encore ajuster nos politiques économiques pour y intégrer de nouveaux modèles de développement, et d'autre part, lorsque nous choisissons de développer le secteur des services financiers, suivant l'exemple d'autres pays qui l'ont fait avant nous, on nous accuse de servir de havre pour le blanchiment de l'argent et la corruption, et l'on prend des mesures pour saper nos efforts et notre avantage compétitif. Nous ne croyons pas que cette démarche puisse conduire à un réel partenariat et au respect mutuel. Ce dont nous avons besoin, c'est de collaborer avec les autres États, d'échanger des informations et de recevoir un appui technique pour nous aider à éviter que nos services financiers — qui nous apportent les ressources économiques dont nous avons tant besoin — ne soient utilisés à des fins criminelles par des éléments douteux.

Nous savons d'expérience que l'abus et le trafic illicite des drogues ne connaissent pas de frontières. Aucun pays n'est immunisé. Logiquement, la lutte contre le trafic et l'abus des drogues doit donc s'inscrire dans un cadre plus vaste que les stratégies individuelles des pays.

Mon gouvernement souhaite qu'une approche équitable soit adoptée pour traiter du problème du contrôle des drogues qui est à l'ordre du jour des Nations Unies pour le XXIe siècle. La décision de mettre l'accent sur la réduction de la demande, l'élimination des cultures illicites, la coopération judiciaire et la lutte contre le blanchiment de l'argent et contre la production illicite de drogues synthétiques, et le contrôle des précurseurs chimiques servant à la fabrication de drogues, doit répondre à la volonté d'appliquer une stratégie mondiale contre le trafic de drogues. La dimension transnationale du problème de la drogue justifie cette action

concertée pour libérer le monde des drogues, objectif auquel nous aspirons tous.

Antigua-et-Barbuda s'engage à mettre en oeuvre cette stratégie mondiale. Nous avons signé un certain nombre d'accords d'interdiction et nous avons nommé un responsable chargé de coordonner notre politique nationale de lutte contre le trafic des drogues et les crimes liés aux drogues. Il collabore étroitement avec le Ministre de la justice en vue de formuler une politique nationale en matière de drogues et d'assurer sa mise en oeuvre. Outre ces initiatives politiques, nous achevons actuellement de mettre en place un centre de traitement de la toxicomanie qui, nous l'espérons, ne sera pas seulement utilisé à cet effet mais également comme centre de formation pour la région.

Il semble logique de dire ici un mot au sujet de l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, car les nations des Caraïbes avaient espéré que sa création aiderait à éliminer le fléau de la drogue. Les médias n'ont pas fait savoir à l'opinion publique que c'est un pays des Caraïbes, Trinité-et-Tobago, qui a relancé l'idée d'une Cour pénale internationale, après un hiatus de 41 ans. En 1989, Trinité-et-Tobago a réintroduit à l'ONU l'idée qui avait été lancée en 1948.

Mais les raisons spécifiques d'établir une Cour pénale internationale qui avaient été avancées par Trinité-et-Tobago et par d'autres États de la Communauté des Caraïbes ont été reléguées au second plan. Nous avons plaidé pour une Cour qui jugerait les personnes qui se livrent au transport des stupéfiants et au terrorisme ainsi que les auteurs de crimes commis en mer, y compris la violation des eaux territoriales. Ce que nous avons, c'est une Cour pénale internationale mettant l'accent sur le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Nous appuyons tout cela, mais on voit clairement que nous sommes encore à la périphérie.

Les Caraïbes ont toujours été à la périphérie des systèmes économiques dominants — du moins dans l'ère post-colombienne. Les Caraïbes, depuis les débuts du colonialisme, fournissent des biens et des services à des nations plus avancées industriellement. La nature même de la colonisation de nos pays, qui a fait de nous des colonies d'exploitation et non des colonies de peuplement — exigeait la perpétuation du sous-développement. Il est triste qu'aujourd'hui, les institutions financières internationales qui fournissent des ressources aux pays en développement à des taux réduits continuent d'utiliser le produit national brut comme critère du développement économique. Le traitement réservé aujourd'hui à mon pays en offre un exemple frappant.

Les représentants d'Antigua-et-Barbuda se félicitent de la bonne place attribuée à notre pays dans le *Rapport sur le développement humain, 1998*. Les félicitations et mentions ont été légion mais ce fait même fait ressortir le postulat absurde que nous sommes plus développés que le Mexique ou le Brésil. Antigua-et-Barbuda est classée parmi les pays «à revenus moyens» et ses nombreuses vulnérabilités sont gommées puisque le produit national brut est pris comme seul critère. Comment convaincre les institutions internationales que nous devons figurer parmi les pays prioritaires pour les prêts et l'assistance au développement? Antigua-et-Barbuda et d'autres nations des Caraïbes ont montré comment les pays en développement peuvent utiliser leurs ressources limitées pour améliorer le sort de leurs populations. Nous ne devons pas être pénalisés pour nos progrès.

Les petits États insulaires en développement sont constamment menacés, que cela soit par l'élévation du niveau de la mer, par les cyclones, par les tremblements de terre ou par les éruptions volcaniques, comme l'a montré le triste exemple de Montserrat, l'île d'émeraude. Un seul cyclone peut nous faire perdre 10 ans de développement. Nous avons demandé une assistance internationale car, pour la troisième fois en trois ans, nous avons été ravagés par un cyclone. Jusqu'au passage du cyclone Georges, notre pays avait avancé sur la voie du progrès grâce à sa gestion prudente et expérimentée, qui sont notoires. Nous avons construit un réseau de routes magnifiques et amélioré notre système de télécommunications, le tourisme a repris après le passage du cyclone Louis en 1995, de nouveaux édifices ont été construits, notamment des écoles, et notre économie s'acheminait vers un taux de croissance de 8 % vers la fin de l'année. Cela montre clairement l'absurdité de l'utilisation du produit national brut comme critère pour nous priver du droit d'obtenir des prêts à des conditions de faveur. À présent, nous devons demander l'assistance de nos amis et des pays de bonne volonté. Dans ce contexte, un projet de résolution sur l'assistance des Nations Unies aux pays des Caraïbes touchés par le cyclone Georges a été distribué.

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Mon pays continuera de s'employer à garantir que la protection des droits de l'homme soit intégrée dans toutes les activités du système des Nations Unies. Nous sommes indignés des nombreux cas signalés de par le monde de sévices contre les enfants. Nous sommes préoccupés par le sort des enfants touchés par la guerre et par le problème si répandu maintenant des enfants au travail, de la prostitution enfantine et de la pornographie utilisant des enfants. En outre, nous continuerons sans relâche à oeuvrer pour la prise en compte des préoccupations des femmes. En général, mon

pays s'efforcera de veiller au renforcement des programmes relatifs aux droits de l'homme.

À la veille du XXIe siècle, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a décidé qu'il devrait mettre l'accent sur la valorisation du capital humain plutôt que de se concentrer trop spécifiquement sur la question économique. Nous comptons continuer nos grandes enquêtes et études de faisabilité pour décider sur quoi il faut concentrer nos ressources limitées. En outre, et bien que l'État se désengage de certaines activités et encourage l'investissement privé dans les services vitaux et les produits essentiels, il reste des domaines, notamment ceux qui touchent à la technologie, dans lesquels le Gouvernement doit intervenir directement et jouer un rôle de catalyseur; il restera fidèle à la pratique du consensus afin de déterminer quelles sont les industries et les activités qui sont cruciales pour le développement.

Pour terminer, nous devons exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement pour ce qu'il a accompli dans les Caraïbes. Nous devons le remercier en particulier de ses travaux concernant la gestion économique et les initiatives de gouvernance. Nous continuerons d'être fiers de l'Organisation des Nations Unies et de la chérir, car nous reconnaissons qu'elle est capable d'obtenir des résultats qui vont bien au-delà de ce à quoi peuvent prétendre des autorités nationales et régionales. C'est pourquoi, les nations qui composent l'Assemblée doivent réaffirmer plus énergiquement leur engagement collectif de traduire la vision en réalité. C'est pourquoi aussi il est essentiel que la coopération internationale pour le développement figure en première place dans nos activités. Les Nations Unies demeurent notre plus grand espoir de paix, de développement et de justice sociale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président élu de l'Autorité palestinienne.

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président élu de l'Autorité palestinienne, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président élu de l'Autorité palestinienne.

M. Arafat (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Pour la première fois, la Palestine participe aux travaux de

l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Débat général». Cette participation est le résultat de la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la participation de la Palestine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, que nous considérons comme un pas essentiel vers le statut de Membre à part entière.

Tout d'abord, je voudrais exprimer la profonde gratitude du peuple palestinien à tous les États Membres qui ont appuyé cette importante résolution à une majorité écrasante. Ils ont de la sorte reflété la volonté des États et des peuples du monde d'appeler l'attention sur la nécessité de rendre justice au peuple palestinien pour que celui-ci puisse retrouver sa place dans la communauté internationale et son siège aux Nations Unies.

Je vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je vous souhaite plein succès dans votre noble et importante tâche en ces temps cruciaux que traversent notre monde contemporain et notre Organisation internationale.

J'exprime également ma gratitude M. Hennadiy Oudovenko qui a si efficacement guidé et présidé l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Je tiens en particulier à rendre hommage à son action durant la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur les pratiques illégales israéliennes dans la partie occupée de Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés.

C'est également avec grand plaisir que je rends hommage au Secrétaire général des Nations Unies, notre ami M. Kofi Annan, pour sa clairvoyance et la manière avisée dont il dirige l'Organisation, comme je le félicite des nombreux succès remportés dans plusieurs domaines. Nous avons eu l'honneur d'accueillir il y a quelques mois le Secrétaire général dans notre pays, la Palestine, où il a pu personnellement être témoin de la tragédie du peuple palestinien et des souffrances qu'il endure du fait de l'occupation israélienne continue de notre terre, la Palestine. J'espère que nous aurons l'occasion de le recevoir dans de meilleures circonstances : le jour où l'occupation aura cessé et où la Palestine aura retrouvé sa liberté.

À l'aube du XXI^e siècle, l'humanité tout entière est touchée par les grands changements et les importants événements qui transforment notre monde, depuis la mondialisation et les problèmes des marchés financiers internationaux, jusqu'à la révolution technologique et à l'ère des communications par satellites et de l'informatique. Toutes ces

mutations rapides rendent nécessaire un renforcement de notre travail collectif dans le cadre des Nations Unies. Ce renforcement doit être inspiré par les objectifs et les principes de la Charte et par le souci de renforcer la coopération internationale dans plusieurs domaines et de stimuler le dialogue entre le Nord et le Sud en vue de l'établissement d'un monde meilleur, où règnent la paix, la justice et la prospérité pour l'humanité tout entière.

Cette transformation nous impose beaucoup de tâches difficiles et complexes dont nous devons nous acquitter avec diligence. Il nous faut assurer le développement économique et social — en particulier celui des pays du tiers monde —, résoudre la crise de la dette et les problèmes de la pauvreté, de la famine, de la maladie et des migrations en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Pour relever ces défis, il faut prendre des mesures intégrées et rendre plus équitables, plus rationnelles et plus justes les relations internationales. Beaucoup de problèmes mondiaux — tels que le terrorisme, les stupéfiants, les épidémies et le crime organisé — nécessitent le renforcement des règles du droit international, ainsi que la mise en place des institutions et des mécanismes appropriés dans le cadre des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous accueillons favorablement l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale qui est un important progrès dans la promotion du droit et qui contribuera puissamment à mettre fin aux atrocités et aux crimes contre l'humanité.

Tous ces défis, toutes ces responsabilités ne doivent pas nous empêcher de rappeler que beaucoup des tâches élémentaires de la communauté internationale dans notre monde contemporain n'ont pas encore été accomplies. Il y a des peuples encore sous occupation étrangère, y compris notre peuple palestinien, qui a été et continue d'être victime de l'une des injustices les plus flagrantes. Ce grand peuple n'a perpétré aucun crime, n'a commis aucune agression et n'a jamais occupé la terre d'un autre peuple. Au contraire, il a été victime d'une agression. Ses terres ont été occupées et il a été contraint par la force militaire à se disperser en une diaspora exilée. Quatre millions de réfugiés palestiniens vivent encore dans des camps, attendant que la justice internationale se matérialise et que les résolutions internationales légitimes soient appliquées pour qu'on leur fasse justice et qu'on mette fin à plus d'un demi-siècle d'exil tragique.

Il faut par ailleurs redoubler d'efforts pour résoudre un bon nombre de problèmes et de conflits régionaux, y compris, bien entendu, ceux du Moyen-Orient, mais aussi ceux qui font rage dans la région des Balkans, notamment

en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan et ailleurs. La solution des problèmes du continent africain nécessite un effort spécial et des ressources supplémentaires afin de permettre à ce grand continent de progresser dans la voie du développement et du progrès. Il faut notamment rétablir des conditions normales en République démocratique du Congo et réaliser la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique.

Il importe en outre d'examiner la question des sanctions en raison de leurs effets terribles et destructeurs sur les peuples et les États voisins. Je pense particulièrement ici à l'Iraq, à la Libye et au Soudan. En demandant que ces problèmes soient résolus et que les sanctions soient levées dans les conditions prévues par les résolutions du Conseil de sécurité, nous ne faisons qu'exprimer le sentiment de nombre d'entre nous qui sont préoccupés de constater que «deux poids deux mesures» sont appliqués dans ce domaine. À cet égard, je voudrais exprimer notre satisfaction concernant les progrès accomplis, notamment dans le cas de la Jamahiriya arabe libyenne.

J'en arrive enfin à une question d'une extrême importance : la question du désarmement nucléaire, des armes de destruction massive et de leur non-prolifération. Tout en souscrivant pleinement aux objectifs de la communauté internationale à cet égard, nous tenons à rappeler l'immense problème qui se pose dans notre région du fait qu'Israël possède de telles armes et refuse d'accéder au Traité de non-prolifération et de placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette situation est d'autant plus dangereuse que notre région est petite et particulièrement vulnérable de par sa nature même. Ce qui s'est produit récemment en Asie du Sud doit nous encourager à une coopération sincère et à un engagement d'appliquer uniformément à tous une même règle dans ce domaine.

Pour ce faire, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies plus efficace. Nous appuyons les efforts que font à cet effet un grand nombre d'États ainsi que le Secrétaire général. En même temps, nous pensons que notre objectif ne doit pas se limiter à réduire les dépenses, dégraisser le Secrétariat, rationaliser les travaux de l'Assemblée générale et élargir le Conseil de sécurité, si importants que soient ces objectifs. Il faut aller plus loin si nous voulons une démocratisation complète de cette Organisation mondiale. Il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale et il faut trouver une solution à la question du droit de veto au Conseil de sécurité, et de son utilisation fréquente et excessive. La transparence et des règles de procédure claires doivent prévaloir au Conseil. À ce stade, je voudrais

rappeler à l'Assemblée que depuis 1973, la question de la Palestine a fait l'objet au Conseil de sécurité de 21 vetos d'un des membres permanents, les deux plus récents datant de moins de deux semaines. Bref, il est nécessaire d'assurer pour tous une Organisation des Nations Unies qui soit à même de fournir des apports efficaces et qui agisse dans un esprit de respect mutuel.

En mai dernier, le peuple palestinien a commémoré Al-Nakba, qui a marqué le début d'un demi-siècle de dépossession et de souffrances. Après tant d'années cruelles, la situation des réfugiés palestiniens, qui touche plus de personnes et dure depuis plus longtemps qu'aucune autre situation de ce genre, n'est toujours pas réglée, et notre terre souffre encore sous l'occupation et la colonisation de peuplement. Ses ressources naturelles sont exploitées. La Ville sainte d'Al Qods Al Charif est encore soumise à la judaïsation, à la confiscation des terres, à la démolition des maisons; ses habitants se voient confisquer leurs cartes d'identité, sa composition démographique est manipulée et des mesures administratives arbitraires sont imposées. En outre, la ville de Bethléem est isolée, il y a un conflit dans la ville d'Al-Khalil (Hébron) et dans les autres villes palestiniennes. Près de 8 millions de Palestiniens sont encore privés de leur droit d'exercer leur souveraineté sur leur terre, un droit dont jouit le reste des peuples du monde.

Malgré tout cela, malgré ses longues souffrances, grâce à sa ténacité légendaire et séculaire, notre peuple palestinien a pu survivre et préserver son identité nationale. Notre peuple a choisi la voie de la paix et s'est incliné devant la volonté de la communauté internationale. Nous avons donc décidé, avec nos frères arabes, de participer au processus de paix, qui a commencé à Madrid en 1991, et nous avons ensuite adopté la mesure historique bien connue qui a mené à l'accord d'Oslo avec Israël, signé à la Maison Blanche à Washington, sous les auspices du Président Clinton le 13 septembre 1993. Cet événement portait la promesse d'une réconciliation historique et de la coexistence entre les deux peuples, la perspective d'un nouveau Moyen-Orient ainsi que le début de l'instauration d'une paix permanente et globale dans la région.

Toutes les parties ont en fait accompli des réalisations concrètes et le peuple palestinien a commencé à jeter les bases de ses institutions et à remédier aux conséquences destructrices de longues années d'occupation. Il y a eu en particulier des élections générales et démocratiques et la mise en place de l'Autorité nationale palestinienne. En dépit de toutes les difficultés, la tendance générale au progrès s'est maintenue, jusqu'au moment où le processus de paix a été sérieusement ébranlé d'abord par l'assassinat de

Yitzhak Rabin, mon partenaire dans le processus de paix — la paix des braves — par un extrémiste israélien, puis par des attentats et par la grave détérioration des conditions de vie de notre peuple et des actes délibérés visant à détruire la paix.

Lorsque le gouvernement de Benyamin Nétanyahou a été mis en place, un nouveau chapitre a commencé avec l'adoption de directives politiques générales qui n'étaient pas conformes aux accords existants. Le gouvernement a essayé ouvertement de saper les principes du processus de paix — les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et le principe «terre contre paix». Ce gouvernement a mis fin à l'application des accords, sauf pour ce qui est du redéploiement à Al-Khalil, qui n'a été effectué qu'après de grands efforts américains. Le Gouvernement israélien a continué de tergiverser et n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris pour la période de transition, qui revêtent une grande importance pour notre peuple, notamment en ce qui concerne le passage entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'aéroport et le port, la libération des prisonniers palestiniens et des détenus dans les prisons israéliennes, et les zones industrielles. Le redéploiement, dont la première phase devait débiter le 7 mars 1997, la deuxième le 7 septembre 1997 et la troisième au milieu de cette année, et qui aurait dû conduire au retrait de l'armée israélienne de près de 90 % de notre terre, n'a pas eu lieu.

Pis encore, ces politiques d'étouffement économique, d'enfermement et d'oppression directe de notre peuple — qui nous coûtent environ 10 millions de dollars par jour — constituent une véritable catastrophe économique. Le Gouvernement a maintenu sa politique d'intensification des colonies de peuplement et de judaïsation de Jérusalem, d'isolement de Bethléem et de la vieille ville d'Al-Khalil, il continue à refuser d'autoriser le fonctionnement de l'aéroport palestinien, le passage sûr, les zones industrielles et le port, de manière à étouffer encore davantage notre peuple, l'assiéger plus étroitement et détruire le processus de paix.

Toutes ces politiques et positions adoptées par le gouvernement de M. Benyamin Nétanyahou sont à l'origine de la situation explosive actuelle et du blocage complet du processus de paix, qu'il s'agisse de la voie palestinienne ou des voies syrienne et libanaise. Ces politiques et positions ont également généré dans la région de graves tensions sociales qui risquent de déboucher sur un chaos total. Le monde entier a exprimé sa grande inquiétude et a appelé la partie israélienne à changer de politique et de position, à se

conformer à l'esprit et à la lettre du processus de paix et à appliquer les accords.

Il est grand temps pour la communauté internationale, conformément au droit international et pour servir la paix, d'exercer des pressions effectives et concrètes sur la partie israélienne pour réaliser les objectifs de la paix, de la sécurité et de la stabilité — non seulement au Moyen-Orient mais également à l'échelle internationale. Cela implique la mise en oeuvre des accords qui ont été signés à la Maison Blanche sous les auspices du Président Clinton et en présence du Japon, par la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Norvège, l'Égypte et la Jordanie. Cela implique aussi l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil ainsi que du principe «terre contre paix», qui ont été les bases de la Conférence de Paix de Madrid.

Dans l'espoir d'arrêter la détérioration de la situation, la partie palestinienne, en coopération avec beaucoup de parties concernées, a récemment cherché à intensifier les efforts, notamment avec l'aide du coparrain, les États-Unis — et en particulier avec l'aide du Président Clinton à qui nous exprimons notre reconnaissance. Ces efforts ont abouti à l'initiative des États-Unis, qui touche à toutes les questions en suspens et qui a été soumise aux parties concernées. Comme les délégués le savent déjà, la partie palestinienne a accepté cette initiative américaine bien qu'elle ne réponde pas à nos revendications minimums pourtant justes et légitimes. Mais la partie israélienne rejette encore cette initiative et continue à tout faire pour la saper et la détourner. Heureusement, le Président Clinton a dépêché la Secrétaire d'État, Mme Albright et M. Dennis Ross, qui ont fait de grands efforts pour relancer et maintenir le processus de paix.

En dépit de tous ces efforts, le Gouvernement israélien n'a pas répondu. Nous demandons donc au coparrain, les États-Unis, d'annoncer son initiative et de montrer du doigt publiquement et clairement la partie qui entrave la paix. Nous demandons également aux États-Unis de continuer de travailler efficacement d'une manière qui soit en harmonie avec leurs responsabilités envers le processus de paix et avec leurs intérêts et leur crédibilité dans la région du Moyen-Orient, de manière à protéger la région des dangers qu'entraîne la destruction du processus de paix.

Ce matin, le Président Clinton a généreusement fait un pas important pour sauver et faire avancer le processus de paix en organisant à la Maison Blanche une rencontre entre les délégations palestinienne et israélienne. Il s'agissait d'un important entretien visant à promouvoir et à préserver le

processus de paix, et nous en remercions le Président Clinton, d'autant plus que les efforts des États-Unis continueront de faire avancer le processus et de promouvoir l'application des accords signés.

Dans ce contexte, nous invitons les autres parties concernées, en particulier l'autre coparrain du processus de paix, la Fédération de Russie, ainsi que la Chine et le Japon, à intensifier leurs efforts. Nous appelons également l'Union européenne, forte de ses intérêts économiques et politiques et de ses capacités, à agir rapidement et concrètement pour sauvegarder le processus de paix. Dans le même esprit, nous invitons tous les États Membres à appuyer l'initiative franco-égyptienne d'organiser une conférence internationale de tous les États déterminés à sauver le processus de paix de la crise dangereuse dans lequel il se trouve.

Nous n'avons pas encore perdu espoir pour le processus de paix, et nous continuerons d'honorer nos obligations en conformité avec les accords existants. Dans le même temps, nous ne céderons pas sur la nécessité pour Israël de respecter ces accords et d'honorer ses obligations. Nous ne renoncerons pas aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

À cette occasion, au nom du peuple palestinien, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance aux pays donateurs et à la Banque mondiale pour leurs précieuses contributions destinées à alléger les souffrances de notre peuple et à l'aider à édifier et à développer son pays et à réaliser un développement économique et social véritable. Je réitère ma gratitude à tous ces pays et à la Banque mondiale, qui continuent à nous appuyer, malgré les obstacles et les interdits d'Israël.

Il est bien difficile de dissocier l'Organisation des Nations Unies de la question de la Palestine car cette Organisation internationale s'occupe de notre cause depuis sa création. C'est l'ONU qui a décidé la partition de la Palestine et qui, depuis lors, n'a cessé d'avoir affaire aux résultats des événements qui en ont découlé et aux injustices répétées et croissantes perpétrées contre notre peuple, et auxquelles aucun remède n'a encore été trouvé. Tout en réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies reste responsable de la question de la Palestine, nous en appelons à tous les Membres pour qu'ils réaffirment leur solidarité et leur soutien à notre peuple dans la période qui vient, et au cours des circonstances difficiles qui s'annoncent, sur la base du respect des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit humanitaire international.

Nous espérons que la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de 1949 sera tenue avant la fin de cette année pour discuter des mesures d'application de la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, conformément aux recommandations maintes fois répétées à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous souhaitons également que la participation d'Israël aux travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée soit conforme au droit international, et que la validité de ses pouvoirs ne s'étende donc pas aux territoires déterminés par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale depuis 1967, comme des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la partie Est de Jérusalem occupée. Il y a sur ce point un consensus de la communauté internationale.

Depuis cette tribune, je voudrais demander à tous, dans cette instance qui est source de légitimité internationale et de rétablissement de la paix, garante de la liberté, de la sécurité et de la stabilité, et moteur de la justice et de la prospérité de l'humanité, de rester aux côtés de notre peuple, d'autant que la période de transition de cinq ans, prévue dans les accords israélo-palestiniens, s'achève le 4 mai 1999. Notre peuple exige de nous que nous assumions nos responsabilités et attend la création d'un État indépendant. Cet État palestinien indépendant doit être créé comme la concrétisation du droit de notre peuple à l'autodétermination. Je puis donner l'assurance que notre peuple continuera de poursuivre et de protéger la paix des braves au Moyen-Orient. Nous lançons un appel pour que l'on continue de nous appuyer, comme dans tous les moments décisifs du passé, du présent et de l'avenir de notre peuple. Il faut nous aider à atteindre l'objectif national auquel notre peuple aspire dans la création de notre État.

Il est inadmissible qu'Israël continue de dominer le peuple palestinien. D'aucuns savent que 100 % de paix signifie 100 % de sécurité et 100 % de liberté. Cent pour cent de liberté. Je répète — 100 % de paix, 100 % de sécurité et 100 % de liberté. Oui, 100 % de liberté. Si le Gouvernement israélien veut la réciprocité, je déclare depuis cette tribune que j'exige la réciprocité dans le respect des accords signés, notamment dans les domaines de la sécurité et de la protection des Palestiniens et des Israéliens contre toutes formes de violence, de terrorisme et contre ceux qui en sont responsables. J'invite le Gouvernement israélien à entreprendre conjointement avec nous un travail sérieux pour y parvenir. Il n'existe pas d'autre option que la paix. Aidez-nous à la réaliser.

En l'an 2000, le passé et l'avenir se rencontreront en Palestine, liés par une vision globale d'espoir et de paix pour tous les peuples du monde. À cette occasion, le monde célébrera le deuxième millénaire de la naissance de Jésus-Christ — que la paix soit avec lui — et le début du nouveau millénaire. Il s'agit d'une occasion religieuse et spirituelle d'une grande importance, non seulement pour le peuple palestinien et la région, mais aussi pour toute la communauté internationale. Le peuple palestinien a d'ores et déjà commencé les préparatifs pour la célébration de cet important événement religieux, historique et international, avec la coopération des nombreuses institutions religieuses, politiques et sociales concernées. Nous demandons à toutes les délégations de s'associer à nous pour assumer la responsabilité de ces préparatifs, et nous les invitons à participer directement à ces festivités pour commencer, avec l'aide de Dieu, une nouvelle marche.

Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait ajouté à son ordre du jour un nouveau point intitulé : «Bethléem 2000». Nous adressons nos remerciements au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de leur initiative. Je saisis également cette occasion pour remercier le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes touchant les droits de l'homme du peuple palestinien.

Monsieur le Président, j'espère pouvoir m'adresser à vous une fois de plus lorsque la Palestine aura pris sa place naturelle au sein de la communauté des nations, en tant qu'État indépendant, et lorsque la paix sera instaurée dans la terre de la paix et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures de la République du Kazakhstan, S. E. M. Kassymjomart Tokaev.

M. Tokaev (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste important de Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale et de vous assurer du plein appui de la délégation kazakhe dans l'exercice de vos fonctions.

Le Kazakhstan, qui se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'ONU, soutient les décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa précédente session. Les mesures de réforme adoptées faciliteront certainement un renouveau de l'Organisation dans l'actuel contexte de mutations historiques.

Au seuil du XXI^e siècle, le monde devient un système intégré et interconnecté dans lequel il n'y a pas de place pour l'autarcie et l'isolement. La mondialisation, qui touche les principales sphères d'activité humaine, a radicalement modifié les postulats de base au sujet des réalités de la vie contemporaine. Elle nous oblige à réexaminer la nature de la coopération internationale en vue de renforcer les mécanismes qui régissent les décisions multilatérales sur les problèmes urgents concernant l'ensemble de la communauté mondiale. Malgré toute la diversité des intérêts nationaux, ces décisions doivent être le résultat d'un effort commun et fondées sur la bonne volonté et le consensus; le rôle de l'ONU à cet égard ne doit pas être sous-estimé.

À la veille du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous constatons une fois de plus à quel point cet instrument reste important pour affirmer les valeurs démocratiques et la primauté du droit.

Le Kazakhstan, sept ans après avoir choisi d'être une démocratie et une société ouverte, prend aujourd'hui des mesures tangibles pour intensifier ses réformes politiques. Notre pays amorce un programme global de démocratisation qui porte sur des questions aussi importantes que les élections, les partis politiques, le Parlement, la société civile, le système judiciaire, l'amélioration de la condition féminine et les médias. Le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbaev, prendra des mesures décisives pour régler de graves problèmes sociaux, lutter contre la corruption et rendre plus efficace l'administration publique.

Toutes ces mesures visent à mieux protéger et garantir les droits et les libertés de tous les citoyens de notre société multiethnique. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour préserver des valeurs telles que l'harmonie interethnique et la diversité des cultures et des coutumes des nationalités qui constituent le peuple du Kazakhstan. Nous consoliderons le pluralisme dans la société afin de garantir de façon fiable les libertés de conscience, d'expression et de la presse et de renforcer encore les assises d'une société démocratique séculaire.

Le Kazakhstan considère qu'il ne peut pas édifier son État sans s'intégrer dans l'économie et la politique mondiales. À cet effet, nous étoffons et renforçons nos institutions financières, ce qui nous a permis de faire face au moindre coût aux conséquences de la crise qui frappe l'Asie et les pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

En tant que partisan d'une politique d'intégration, notre chef d'État ne cesse de plaider en faveur de la création des conditions économiques propices à cette politique et il a

proposé, en tant que Président de l'Union douanière, la mise au point d'un traité sur la création d'un espace économique unifié au sein de la CEI.

Le Kazakhstan, qui applique une politique de coopération constructive, a créé une zone de sécurité et de bon voisinage autour de ses frontières. Nous ne sommes en conflit avec aucun État dans le monde. En tant qu'État eurasiatique, le Kazakhstan considère l'instauration de relations amicales, équitables et mutuellement bénéfiques avec les pays de l'Est et de l'Ouest comme une priorité de sa politique extérieure.

Nous estimons que la renonciation volontaire, de la part du Kazakhstan, à son héritage nucléaire et sa ferme adhésion au régime de non-prolifération constituent des bases importantes pour réaliser son objectif stratégique. Il y a quelques jours, la deuxième Conférence internationale sur les problèmes de non-prolifération s'est tenue à Kourchatov, sur le territoire de l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Le dernier silo de lancement de missiles stratégiques a été fermé pendant cette conférence.

Le Kazakhstan préconise toujours la création de structures de sécurité sur le continent asiatique. Nous observons avec satisfaction que l'initiative prise par le Président de notre pays de convoquer une conférence sur des mesures de confiance et d'interaction en Asie, prend solidement forme et devient un facteur concret de la vie internationale actuelle, comme l'atteste la réunion des dirigeants du Kazakhstan, de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kirghizistan et du Tadjikistan, tenue en juillet dernier à Almaty, et qui a porté sur la coopération et les mesures de confiance dans la région. Nous croyons que les accords signés avec la Chine au sujet de la délimitation de la frontière kazakho-chinoise apporteront une contribution essentielle au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales. La déclaration kazakho-russe sur l'alliance et l'amitié éternelles pour le XXIe siècle et le Traité d'amitié éternelle entre la République du Kazakhstan, la République du Kirghizistan et la République de l'Ouzbékistan sont également très importants.

Le Kazakhstan, en tant que ferme défenseur du renforcement de la sécurité régionale et mondiale, condamne vigoureusement tout travail de sape du régime de non-prolifération et demande à l'Inde et au Pakistan de se rallier à l'avis exprimé par la vaste majorité de la communauté mondiale et d'adhérer sans délai au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Na-

tions Unies à ces pays pour qu'ils s'associent aux négociations relatives à l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires et qu'ils s'abstiennent de déployer de telles armes sur leur territoire. Dans le contexte du renforcement de la sécurité régionale et du régime de non-prolifération, le Kazakhstan continuera à oeuvrer pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

La collaboration de notre pays aux activités de maintien de la paix de l'ONU se manifeste par la formation d'un bataillon de maintien de la paix en Asie centrale et par la participation du Kazakhstan au Système de forces en attente des Nations Unies.

De cette tribune, nous ne pouvons manquer d'appeler l'attention sur la situation en Afghanistan. Les événements actuels, marqués par des violations massives des droits de l'homme et des normes fondamentales du droit international, sont devenus un sujet de vive préoccupation pour nous. Le Kazakhstan a apporté sa contribution à l'appui de la paix dans le pays et continuera de le faire. La tâche de la communauté internationale est de convaincre toutes les parties au conflit de mettre immédiatement un terme aux actions militaires et de s'asseoir à la table des négociations afin de mettre en place un gouvernement de réconciliation nationale. Nous sommes persuadés qu'aucune solution militaire n'existe pour le problème afghan. Le processus de paix en Afghanistan n'est possible que si l'on met un terme aux ingérences extérieures et si les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sont pleinement appuyés. Pour nous, ce sont non seulement les voisins immédiats mais tous les pays intéressés qui doivent participer activement à la recherche d'une solution au problème afghan.

Un des problèmes d'actualité les plus difficiles est celui du terrorisme et de la criminalité internationale organisée. Le Kazakhstan condamne le terrorisme sous toutes ses manifestations et il est prêt à participer aux efforts internationaux pour lutter contre ce fléau. Au seuil du prochain siècle, on ne saurait permettre à un groupe de hors-la-loi de se livrer au chantage et de menacer la vie de ceux qui défendent les idées de création et de paix. Cela est doublement dangereux dans le cas du terrorisme nucléaire.

La criminalité internationale organisée est liée d'une façon ou d'une autre au trafic illégal des stupéfiants et malheureusement, l'ampleur de ce dernier croît. La toxicomanie, qui se déplace au mépris des frontières, sape les nations et les fondements moraux de la société. De plus en plus de jeunes gens sont toxicomanes. Nous assistons à un

nouveau phénomène inquiétant, l'intégration de la production de drogues dans l'économie de certains pays. Les drogues provenant d'Afghanistan se trouvent pratiquement dans tous les pays du monde. Nous appuyons donc les décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire au sujet du contrôle international des drogues et nous participons activement à leur mise en oeuvre.

Parlant des grands problèmes qui affligent l'humanité, nous ne pouvons oublier le séparatisme. Le Kazakhstan a fait connaître à maintes reprises son refus du séparatisme ethnique. Vu les malheurs qu'il inflige à de nombreux États, le moment est venu de déclarer sans ambiguïté que le séparatisme est illégal. Le droit des nations à l'autodétermination ne peut, dans les circonstances historiques actuelles, jouer le rôle qu'il avait au début du siècle.

Un autre problème mondial qui jette une ombre sur l'avenir de l'humanité est la situation écologique, qui ne cesse de se dégrader. Nul ne peut nier que le Kazakhstan a connu les conséquences des catastrophes écologiques. De cette tribune, le Président du Kazakhstan a souvent appelé la communauté internationale à conjuguer et coordonner ses efforts visant à protéger l'environnement. Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale de l'appui fourni à notre pays, notamment par sa résolution sur l'assistance visant à surmonter les conséquences des essais nucléaires dans la région de Semipalatinsk.

La destruction de la mer d'Aral est devenue une vraie catastrophe mondiale. Des dépôts de sel provenant du fond de la mer d'Aral ont été retrouvés jusque dans l'océan Arctique et en Europe occidentale. Tout en étant reconnaissants de l'aide des Nations Unies, nous appelons les États Membres à redoubler d'efforts face à ce grave problème et à prendre des mesures plus énergiques et plus spécifiques pour le régler.

Les spécificités de la situation géographique du Kazakhstan et de l'Asie centrale dans son ensemble nous posent de graves problèmes d'accès aux marchés mondiaux, notamment pour le transport des hydrocarbures. Le Kazakhstan attache donc une grande importance à la coopération avec l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies pour mettre au point des systèmes de transport de transit pour les pays sans littoral d'Asie centrale.

Retrouvant les traditions de la route de la soie, le Kazakhstan souhaite étendre et développer les réseaux de transports en Asie centrale et au-delà. Avec son vaste territoire, notre pays est un lien important entre l'Asie et l'Europe. Notre participation au projet de Couloir Europe-

Caucase-Asie facilitera certainement le développement d'un système de transport efficace dans cette vaste région du continent eurasiatique.

Nous avons de grands espoirs dans le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, adopté récemment par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Exerçant actuellement la présidence de l'Organisation de coopération économique (OCE), le Kazakhstan a l'intention de contribuer concrètement à la relance des activités de cette instance régionale importante. La Déclaration et les documents adoptés au sommet de l'OCE à Almaty créent les conditions essentielles pour l'instauration d'un climat propice aux relations commerciales entre les pays membres de l'OCE et leurs partenaires potentiels en Europe et en Asie. Nous pensons que l'OCE est une organisation prometteuse et qui ouvre de vastes perspectives au développement des relations économiques entre 10 États comprenant une population de plus de 300 millions d'habitants. Le Kazakhstan s'emploiera à consolider encore la coopération entre l'OCE et l'ONU.

Une autre question qui doit être incluse parmi les problèmes pressants du jour est le statut juridique de la mer Caspienne. Nous prenons acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la voie d'un consensus sur ce sujet complexe et délicat qui touche aux relations entre les cinq États riverains. L'accord signé entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie en juillet dernier sur la démarcation de la partie septentrionale de la mer Caspienne jette les fondements d'un règlement global de ce problème. Il importe maintenant de prendre des mesures concrètes afin de donner effet à cet instrument qui est conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La solution du problème de la mer Caspienne revêt une grande importance stratégique pour le Kazakhstan. Nous souhaitons assurer fiablement l'exportation de nos ressources minérales au moyen de pipelines polyvalents

gaz-pétrole. Nous attendons une mise en oeuvre rapide du projet de consortium du pipeline de la mer Caspienne, et nous pensons que la construction d'un oléoduc du Kazakhstan occidental à la Chine offre des perspectives prometteuses. Nous appuyons le projet de pipeline polyvalent transcasprien de Bakou à Ceyhan et estimons que le projet d'oléoduc transitant par le territoire iranien est très prometteur.

C'est avec regret que nous constatons que l'humanité entrera dans le prochain siècle, accablée par de graves problèmes. Dans le même temps, il n'y a pas de raison d'être pessimiste car le siècle écoulé, même s'il a connu deux guerres mondiales, le développement et l'essai d'armes meurtrières et une multiplicité de conflits régionaux et ethniques, a su développer des mécanismes fiables — l'ONU en particulier — pour prévenir et régler les problèmes internationaux. La cause de la paix, de la sécurité et du développement est l'affaire de tous les États. Nous devons donc tous agir à l'unisson. Le Kazakhstan est prêt à participer à cette oeuvre de paix et de coopération.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. Ahmed Attaf, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Attaf (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, un hommage unanime vous a été rendu, et, à travers vous, à votre pays l'Uruguay, en vous portant à la présidence de cette session de notre Assemblée. C'est avec beaucoup de plaisir que je m'y associe en vous adressant mes félicitations pour une distinction méritée et mes vœux de plein succès dans l'accomplissement de la mission dont vous avez été investi.

J'associe à cet hommage votre prédécesseur, M. Oudovenko qui a su répondre à nos attentes de manière exemplaire à un moment où notre Organisation entamait sa marche réformatrice; cette marche dans laquelle s'est pleinement investi M. Kofi Annan avec imagination et audace et à laquelle il a su faire accomplir des avancées qui requièrent de notre part un témoignage sincère de considération et de reconnaissance.

M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Cette marche réformatrice est sur la bonne voie. Elle satisfait des aspirations collectivement exprimées. Mais plus que tout cela, elle intervient opportunément, à un moment où des problématiques nouvelles se posent à nous avec une forte interpellation de nos aptitudes à mettre en commun

les ressources nécessaires à l'identification des enjeux collectifs en cause et à la formulation des politiques de nature à y apporter les réponses porteuses de nos aspirations partagées.

Ces problématiques pour nouvelles qu'elles soient, ont été engendrées tout simplement par la marche de l'humanité vers l'accomplissement de son destin. Elles se sont imposées à nous par l'accélération sans précédent des mutations que connaissent les relations internationales depuis une décennie.

Ces problématiques ont un nom; elles induisent des défis inconnus jusqu'ici; elles requièrent des solutions qui sortent des cadres de réflexion, d'analyse et d'action auxquels nous avons été à ce jour accoutumés. Identifions d'abord ces problématiques par leur nom : mondialisation, interdépendance, développement, paix et sécurité collective.

Autant de chantiers ouverts qui ont alimenté entre nous bien des débats, bien des visions ou des approches contradictoires et bien des certitudes chez les uns et des doutes et des mises en garde chez les autres. Le débat a pu, jusque-là, être circonscrit à des échanges d'idées ou confiné à des approches ou des projections que chacun formulait selon sa propre perspective, ses calculs et ses intérêts nationaux. Aujourd'hui, les faits eux-mêmes ont tranché et il s'agit, en conformité avec l'esprit et la lettre de l'Organisation des Nations Unies que nos pays incarnent, d'assumer le fait ce qui n'était hier que conjectures et qui est aujourd'hui réalité.

Il en est ainsi de la mondialisation longtemps présentée comme un vecteur de prospérité universelle et parée des vertus d'une croissance sans frontières. Pourtant, beaucoup de nos pays ont exprimé des doutes et lancé des mises en garde quant aux dysfonctionnements et aux périls dont serait lourde une mondialisation qui ne serait pas assujettie à des formules de régulation, de coordination et de maîtrise appropriées. À défaut de ces instruments de régulation, de coordination et de maîtrise et devant les limites avouées des mécanismes mondiaux, la mondialisation suscite légitimement plus de doutes et de craintes que d'adhésion et de conviction.

Il n'est meilleure illustration dramatique de ces dysfonctionnements que la crise asiatique elle-même dont l'onde de choc n'en finit pas d'ébranler les économies de nombre de régions dans le monde au point de faire ressurgir chez beaucoup le spectre d'une récession généralisée. Et de fait, plutôt que d'être un facteur d'intégration, la mondialisation s'est révélée être un facteur d'exclusion.

Cet état de fait nous impose une réflexion collective de nature à restituer à la mondialisation sa vocation première pour qu'elle réponde aux espoirs placés en elle, ceux du progrès universel juste et solidaire. À défi mondial doivent pouvoir répondre des mécanismes mondiaux de régulation, de coordination et de concertation; dans l'attente, les mécanismes existants doivent pouvoir être consolidés dans leur fonction de prévention et d'intervention.

Enfin, et cela ne devrait pas être le moindre de nos objectifs, des démarches volontaristes et dynamiques doivent pouvoir accompagner les intégrations régionales comme composante d'une mondialisation équilibrée et maîtrisée.

La problématique de l'interdépendance est structurellement liée à celle de la mondialisation. L'avènement d'une ère d'interdépendance entre les nations a nourri la grande ambition de nouer et de diversifier les liens nécessaires à l'élargissement de l'espace de coopération, d'échanges et de solidarité entre nos pays. Pourtant, l'érosion de la coopération internationale pour le développement autant que les failles du système actuel de relations économiques mondiales représentent encore des entraves décisives sur la voie de l'aménagement des interdépendances.

Et au bout du compte, au coeur de la problématique de la mondialisation et des interdépendances se pose celle du développement — une problématique nodale mais de plus en plus destinée à la marginalisation dans nos débats d'aujourd'hui autant que dans la formulation des politiques économiques à portée mondiale.

Enfin, la problématique de la paix et de la sécurité collective, au-delà des termes anciens dans lesquels elle se posait, et qui demeure d'une actualité aiguë, a connu l'irruption de défis nouveaux.

Il s'agit en l'occurrence du phénomène du terrorisme. Parce qu'il n'a aucun respect pour la vie humaine, parce qu'il est capable des pires crimes contre l'espèce humaine, parce qu'il veut, par sa logique de terreur et de destruction, saper les fondements mêmes de toute la société civilisée, le terrorisme est, de tous les défis, celui qui menace le plus gravement nos sociétés et l'ensemble des nations du monde.

Phénomène mondial, le terrorisme requiert de la communauté internationale une réponse mondiale. À cet égard, l'Algérie se réjouit de constater qu'après l'avoir longtemps sous-estimé et mal analysé, la communauté internationale semble de plus en plus prendre la mesure des dangers dont il est porteur et réaliser qu'aux actions unilatérales et

sporadiques des États en vue de le combattre, doit se substituer une riposte collective et déterminée.

Dans cette perspective, les conditions sont aujourd'hui suffisamment mûres pour dépasser les simples condamnations verbales du terrorisme et pour mettre en adéquation l'intention et l'action par l'organisation, au niveau universel, d'une coopération effective et efficace de lutte contre ce fléau, dont l'éradication est, non seulement une obligation morale pour l'humanité mais également une nécessité politique à l'ère de l'interdépendance et de la mondialisation.

C'est pourquoi, l'Algérie est convaincue que le moment est venu de considérer sérieusement la question de l'élaboration d'une convention mondiale de prévention et de lutte contre tous les actes de terrorisme comme cadre juridique indispensable à l'organisation et à la mise en oeuvre d'une coopération internationale en la matière. Ce projet doit se traduire, dès maintenant, par des actions convergentes et soutenues de la communauté internationale tout entière visant au démantèlement des réseaux de soutien multiformes et des bases arrières du terrorisme, au tarissement de ses sources de financement et au jugement des auteurs d'actes terroristes, ainsi que leurs complices et leurs commanditaires. La tenue d'un sommet mondial sur le terrorisme auquel ont appelé les chefs d'États des pays non alignés dernièrement à Durban, et qui a été largement soutenue ici même au sein de cette Assemblée, pourrait constituer, à cet égard, une étape décisive dans cette direction. L'Algérie y souscrit entièrement et se tient pleinement disposée à y apporter toute sa contribution.

De par son appartenance à plusieurs espaces, maghrébin, méditerranéen, arabe et africain, l'Algérie a bâti sa politique extérieure sur les principes d'ouverture, de solidarité, de bon voisinage et de coopération. Ces principes, l'Algérie les met en oeuvre, tout d'abord dans son environnement immédiat, le Maghreb, convaincue qu'un ensemble maghrébin uni servira la cause de la paix, de la stabilité et du développement des pays de notre région.

C'est mue par les mêmes principes que l'Algérie n'a eu de cesse de soutenir une solution juste et définitive du conflit du Sahara occidental, en apportant un appui ferme au Plan de règlement des Nations Unies, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, appelant à la tenue d'un référendum d'autodétermination libre, régulier et impartial.

Elle ne pouvait, dès lors, à l'instar de la communauté internationale, que se féliciter de l'accord intervenu à Houston, par lequel les deux parties au conflit, le Royaume

du Maroc et le Front POLISARIO, se sont solennellement entendues, sous les auspices des Nations Unies, sur les modalités pratiques de mise en oeuvre des dispositions du plan de règlement. Un an après la conclusion de cet accord, malgré les progrès réels et importants enregistrés dont le mérite revient en grande partie aux efforts du Secrétaire général, de son Envoyé spécial, M. James Baker et de son Représentant spécial, de sérieux obstacles se dressent de nouveau sur la voie de la mise en oeuvre du plan. Ces obstacles que le Secrétaire général a, dans ses rapports successifs, clairement identifiés comme il en a identifié les causes, risqueraient, s'ils n'étaient pas surmontés, de gravement compromettre les chances de tenue du référendum tant attendu.

C'est donc le lieu d'en appeler ici avec solennité et un sens de l'urgence accru au strict respect des engagements contractés et de réaffirmer la responsabilité de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, dans la mise en oeuvre intégrale et scrupuleuse du plan de règlement et de l'accord de Houston afin que le peuple du Sahara occidental exerce son droit inaliénable à la libre décision de son destin.

Comme elle le fait au Maghreb, l'Algérie oeuvre en Méditerranée à l'instauration d'une aire de stabilité, de paix, de coopération et de prospérité. Les mécanismes de concertation, de consultation et de coopération mis en place à travers le processus de Barcelone ont, à cet égard, ouvert de nouvelles perspectives au développement d'un partenariat authentique entre les deux rives de cette mer commune, partenariat dont l'objectif est le développement d'une zone de prospérité partagée en Méditerranée. C'est dans cette perspective que l'Algérie s'est attelée à la négociation d'un accord d'association avec l'Union européenne visant, à terme, la mise en place des conditions nécessaires au développement d'une coopération renouée et mutuellement bénéfique.

Dans ce même espace méditerranéen, alors que le processus de paix avait suscité tant d'espoir, l'heure est de nouveau à l'inquiétude et au pessimisme en raison de la grave impasse où la dynamique de paix semble s'être durablement installée.

Le reniement par l'Administration israélienne des engagements pris à Oslo et à Washington, son rejet du principe de «la terre contre la paix», son refus de mettre fin à sa politique de colonisation, ses atteintes répétées à l'intégrité et à l'unité de la Ville sainte, ont, en effet, fini par avoir raison du processus de paix, ravivant les frustrations du peuple palestinien et menaçant toute la région d'un

retour à la logique d'affrontement qui l'a marquée pendant plus de quatre décennies.

Face à cette situation lourde de périls, il importe de rappeler que le règlement juste et définitif du conflit au Moyen-Orient passe par le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, et l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, y compris la création d'un État libre et souverain avec Al Qods pour capitale.

Dans cette même partie du monde, les souffrances infligées au peuple iraquien frère continuent de nous interpellé avec force et appellent à la levée rapide de l'embargo imposé à l'Iraq. De la même manière, le peuple libyen frère est lui aussi victime de cruelles sanctions économiques dont nous souhaitons la levée prochaine, à la faveur des événements récents intervenus en relation avec l'affaire Lockerbie.

Dans ses relations avec ses voisins africains comme dans celles qu'elle entretient avec d'autres pays africains, l'Algérie a toujours oeuvré à l'établissement de liens puissants de coopération et de solidarité, en vue de parachever l'unification politique et économique du continent. Les conflits intra et interafricains ne peuvent que porter atteinte à ce projet ambitieux et légitime. C'est pour cela que nous en appelons au règlement de ces conflits et de ces crises à travers le recours aux mécanismes africains existants et notamment au Mécanisme central de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, sur la base du respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté des États et des frontières héritées de la colonisation.

Depuis une décennie, l'Afrique mène des réformes politiques, économiques et sociales profondes qu'il est essentiel que la communauté internationale accompagne d'un soutien résolu et significatif, comme l'y a convié le Secrétaire général de notre Organisation dans le rapport complet, rigoureux et lucide dont il nous a saisis.

La communauté internationale célébrera, dans moins de deux mois, le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les anniversaires sont propices aux introspections collectives, et en matière de droits de l'homme, la situation est, assurément, bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 50 ans. C'est que le mouvement de libération des peuples et l'expansion des espaces démocratiques ont rempli un rôle central dans la promotion et la consolidation des droits de l'homme.

Il est, à ce titre, indéniable que les avancées significatives enregistrées en matière de démocratisation et de construction de l'État de droit resteront fragiles et menacées tant qu'elles ne s'accompagneront pas de la satisfaction des besoins économiques et sociaux des populations, tant il est vrai que la démocratie ne peut s'enraciner durablement dans des espaces de privations et de dénuement.

Je voudrais dans ce contexte réaffirmer notre ferme attachement à l'universalité, à l'indivisibilité et à l'interdépendance de tous les droits de l'homme, ainsi que notre engagement résolu à les défendre et à les promouvoir à l'abri de toute manipulation ou instrumentalisation à des fins politiques.

Si l'on devait résumer les défis complexes et multiples auxquels l'humanité se trouve confrontée de nos jours, on pourrait le faire à travers cette question essentielle : comment pouvons-nous garantir que le nouvel ordre mondial qui est en train de se mettre en place sera plus juste, plus sûr, plus solidaire et saura véritablement prendre en compte les intérêts et les aspirations de chacun?

C'est là une question qui concerne évidemment notre pays, et, à travers lui, l'ensemble de l'humanité. Et quel forum plus approprié pour y apporter une réponse que l'Organisation des Nations Unies qui nous rassemble et qui, dans sa Charte, proclamait dès 1945 notre détermination à

«pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre, dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ... à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.»

C'est dans ces valeurs fondatrices et dans ces objectifs rassembleurs des origines que sont inscrits les défis du présent. En fait, la prévalence accordée à ces objectifs et à leur réalisation dépend de notre capacité de mobiliser nos énergies collectives. L'humanité qui a maîtrisé la science et la technique, qui a réalisé des progrès considérables dans l'utilisation des ressources de la terre et a assuré le contrôle des leviers du progrès, a incontestablement aujourd'hui entre ses mains les clefs de sa destinée. C'est d'elle et d'elle seule que dépend leur usage pour le bien commun.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Momodou Lamin Sedat Jobe, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie.

M. Jobe (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient, avant tout, à vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente session. Nous savons parfaitement que les tâches qui nous attendent sont un véritable défi, mais nous sommes confiants qu'avec votre grande expérience et votre profonde sagesse, vous vous acquitterez admirablement de vos responsabilités. Tout en vous souhaitant bonne chance, je puis vous donner l'assurance de la coopération pleine et entière de ma délégation.

Nous souhaiterions également féliciter votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la façon admirable dont il a conduit les travaux de l'Assemblée au cours de la cinquante-deuxième session.

Ma délégation est très fière de M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, qui conduit si efficacement les affaires de notre Organisation. Ses succès remarquables et répétés dans le domaine de la diplomatie préventive, sont dignes de louanges. De même, dans le processus délicat de réforme, il est à la hauteur de la tâche car dès qu'il est entré en fonctions, il s'est lancé dans la réforme de l'ONU. Son succès est notre succès; c'est pourquoi nous lui apporterons tout notre appui pour revitaliser l'Organisation et mieux l'adapter aux réalités de cette époque de mutation.

En Gambie aussi, nous avons eu beaucoup à faire pour transformer notre société sous la direction dynamique et éclairée du Président Yahya A. J. J. Jammeh, qui s'est donné pour mission de servir la jeunesse et les peuples de l'Afrique en s'employant à les aider à réaliser leurs aspirations à la paix, à la stabilité, à la justice et au progrès socioéconomique. Depuis que nous avons rétabli notre tradition démocratique, nous faisons tout pour la consolider dans l'ordre, conscients que des résultats durables ne sauraient être obtenus que par une approche systématique.

Cultiver la démocratie au milieu de la pauvreté n'est pas une tâche facile car, après tout, qui dit démocratie dit participation. Ceux qui manquent du strict nécessaire ne s'intéressent pas aux processus politiques. Conscient de cette dure réalité, le Gouvernement du Président Jammeh a rapidement mis en place un programme de développement socioéconomique pour donner des moyens d'action aux particuliers et aux familles, en mettant l'accent sur des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et l'agriculture. Ainsi, un grand nombre d'écoles ont été construites dans tout le pays. Maintenant, nous pouvons nous vanter que tous les villages de Gambie ont une école. Des services médicaux abordables sont à la portée de tous les Gambiens.

Je voudrais, à cet égard, au nom de mon gouvernement, exprimer ma sincère reconnaissance aux gouvernements de tous les États amis, en particulier ceux de la République fédérale du Nigéria, de Cuba, de l'Égypte et de la République de Chine à Taiwan pour l'assistance médicale qu'ils continuent de nous fournir en ces temps de besoin. Il s'agit là d'une coopération Sud-Sud réelle qui devrait servir de modèle.

J'essaie simplement de vous faire partager notre idée de ce que devraient être les relations entre les États : souci de l'autre, souci du partage, consultation et coopération au profit de tous. Je ne peux songer à une meilleure façon de coopérer entre les États pour le développement économique de tous dans un monde dans lequel le fossé entre les riches et les pauvres continue de se creuser. Aujourd'hui, même si nous sommes préoccupés par l'idée de combler ce fossé, nous sommes écrasés par un nouveau phénomène comparable à un cyclone, celui de la mondialisation et de la libéralisation.

D'aucuns ont reconnu que la mondialisation et la libéralisation avaient de nombreux avantages. Elles étaient considérées comme une porte ouverte à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Or nous constatons que, alors qu'elles offrent de grands bénéfices aux pays développés, elles ont creusé l'écart entre ceux-ci et les pays en développement, ainsi que les inégalités entre les riches et les pauvres. Leur impact sur l'emploi et le développement socioéconomique a été dans l'ensemble négatif.

Nous sommes préoccupés par la marginalisation croissante des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux. Le volume total de nos exportations représente encore moins de 0,4 % du total mondial. Les progrès de la mondialisation aggravent encore la situation. Cette tendance négative appelle une réaction coordonnée. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision qu'a prise l'Assemblée générale d'organiser au début du mois le premier dialogue de haut niveau de deux jours sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences politiques. Nous espérons que cette séance aura suscité l'engagement actif des pays développés comme des pays en développement, dans un véritable esprit de partenariat, en vue de parvenir à une conclusion valable et fructueuse et de renforcer la coopération économique internationale pour le développement. La mondialisation et la libéralisation doivent être gérées par un effort international concerté afin d'éviter que la marginalisation des pays en développement ne s'aggrave encore.

L'écrasant fardeau de la dette extérieure est aujourd'hui un des problèmes les plus épineux et les plus inquiétants que connaissent les pays en développement. On a dit beaucoup de choses sur le sujet, mais on a fait très peu pour remédier au problème. Il est urgent à notre avis d'obtenir de nouveaux apports financiers pour les pays en développement endettés, en plus des mesures d'allègement de la dette qui comprennent l'annulation de la dette et l'assistance financière à des conditions préférentielles, pour permettre aux pays en développement de réduire leur surendettement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés qui, nous l'espérons, sera mise en oeuvre d'urgence. Nous sommes favorables à toutes les améliorations de l'initiative visant à ramener la période d'ajustement structurel à trois ans, à porter à 90 % le taux de réduction de la dette et à assouplir les conditions de réduction des créances multilatérales.

Les pays les moins avancés ont toujours bénéficié de l'attention et de l'appui de la communauté internationale, particulièrement depuis l'adoption de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Toutefois, le principal objectif du Programme — stopper et inverser la tendance à la détérioration des conditions socioéconomiques des pays les moins avancés — reste insaisissable principalement à cause de l'incapacité de la communauté internationale de remplir ses engagements. Nous espérons que la déclaration émise par les ministres des pays les moins avancés pendant la session de cette année encouragera nos partenaires de développement à venir travailler avec nous dans un véritable partenariat.

Le paupérisme, le manque de moyens et la dégradation de l'environnement sont les maux les plus graves auxquels doivent faire face aujourd'hui les pays en développement. Nous sommes d'accord avec l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, notamment en ce qui concerne l'interdépendance entre le développement et la paix.

Aujourd'hui, le monde est déchiré par les luttes intestines et les conflits entre États. Des Balkans à la région des Grands Lacs, les massacres continuent, au fusil, au couteau, à la machette et avec toutes sortes d'autres armes. Malheureusement, les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus de ces conflits. Nous ne pouvons pas permettre que cela continue. Le moment est venu où les

coupables doivent répondre de leurs crimes contre l'humanité. Les violences ethniques et les violations des droits de l'homme, qui sont un trait commun des conflits actuels, ne sauraient être tolérés ni rester impunis.

Ma délégation appuie pleinement la décision de la communauté internationale de s'attaquer au problème, et se félicite à cet égard de la création de la Cour pénale internationale. Nous partageons la philosophie de Benjamin B. Ferencz, qui a été procureur aux procès de Nuremberg, qui disait que

«il ne peut y avoir de paix sans justice, de justice sans droit, ni de droit qui vaille sans une cour pour décider ce qui est juste et légal dans toutes les circonstances.»

Grâce à la création de la Cour pénale internationale, l'humanité pourra dorénavant sanctionner en toute justice et au plus vite les crimes contre l'humanité. Dorénavant, aucune armée, aucun dirigeant, aucune junte ne pourra où que ce soit violer impunément les droits de l'homme. Le peuple et le Gouvernement gambiens attendent avec intérêt l'entrée en vigueur du Statut de la Cour.

Une des aspirations les plus chères à notre Organisation est de faire en sorte que tous les hommes puissent vivre en paix. La réalisation de la paix et de la sécurité internationales demeure donc une des préoccupations essentielles de notre noble Organisation. C'est pour ces raisons que ma délégation se joint au reste de la communauté internationale pour appuyer les efforts de l'ONU en vue de la paix et du règlement des conflits du monde entier.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de son Groupe d'observateurs militaires ainsi que d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux en Afrique et au-delà du bon travail qu'ils continuent à faire pour promouvoir la paix et la sécurité. Ma délégation est particulièrement reconnaissante à la CEDEAO d'avoir remis en place le 10 mars 1998 le Gouvernement légitime et constitutionnellement élu de Sierra Leone. Malheureusement, les rebelles refusent encore de déposer les armes. Nous exhortons la communauté internationale à aider le Gouvernement sierra-léonais à reprendre le contrôle de tout le territoire et à concentrer son énergie sur la réconciliation nationale, la reconstruction et le développement économique. À cet égard, ma délégation s'est félicitée de la tenue de la Conférence spéciale sur la Sierra Leone organisée ici à New York sur l'initiative du Secrétaire général et qui, je l'espère, contribuera au processus de réconciliation nationale.

Dans un pays voisin, la Guinée-Bissau, nous espérons que l'initiative conjointe de paix de la CEDEAO et de la Communauté des pays de langue portugaise portera ses fruits et aboutira à un règlement final du différend. Dans ce contexte, nous reconnaissons la nécessité de respecter le cessez-le-feu décidé en commun à Praia, au Cap-Vert, le 26 août 1998, et que nous considérons comme un pas important vers le renforcement de la paix et de la sécurité dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Le Gouvernement gambien est préoccupé par le nombre et l'intensité des conflits en Afrique, les synergies qui existent entre eux et surtout par l'apparition de nouveaux conflits l'année passée. Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le réveil du conflit en République démocratique du Congo, l'impasse du processus de paix en Angola, les violences persistantes des rebelles en Sierra Leone et les crises humanitaires complexes en Guinée-Bissau, en Somalie et au Soudan, entre autres problèmes, nous inspirent une grave préoccupation.

En plus, nous sommes préoccupés par les graves conséquences des conflits en cours en Afrique : violations des droits de l'homme, exodes de réfugiés, besoins humanitaires des victimes innocentes, en particulier les femmes et les enfants. Face à ces conflits, la communauté internationale doit s'attaquer à ces problèmes et aux causes profondes, et surtout aux questions inquiétantes des enfants dans les situations de conflit armé et de la circulation des armes de petit calibre. Ma délégation se félicite des mesures qu'a prises le Conseil de sécurité à cet égard à la suite du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies tout entière adoptera une approche globale de ces problèmes si importants.

Le problème de Lockerbie traîne depuis trop longtemps. Il est grand temps de parvenir à un règlement pour que le peuple de la grande Jamahiriya arabe libyenne puisse être soulagé des souffrances que lui infligent de cruelles sanctions. Tout comme l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales, le Gouvernement gambien se félicite que les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique aient accepté la proposition de juger les deux suspects de Lockerbie dans un pays neutre, les Pays-Bas. Le Gouvernement gambien réaffirme son plein appui à la Jamahiriya arabe libyenne dans les efforts qu'elle fait afin d'obtenir un procès juste et équitable pour les deux suspects.

À la lumière des derniers événements, pour atténuer les énormes souffrances provoquées par les sanctions éco-

nomiques contre la nation libyenne par les résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité, et pour éviter tout autre renforcement des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne, le Gouvernement gambien souhaite que l'on mette rapidement au point des dispositifs qui permettent de régler définitivement ce problème qui dure depuis trop longtemps.

C'est pourquoi, ayant pris connaissance des dernières correspondances sur la question entre les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, et le Secrétaire général, et de l'accord conclu entre ces deux pays et le Gouvernement des Pays-Bas au sujet des modalités du transfert et du procès des deux suspects aux Pays-Bas, le Gouvernement gambien est d'avis que la Jamahiriya arabe libyenne doit avoir la possibilité d'examiner ces documents afin de s'assurer que ses vues et ses préoccupations sont intégralement prises en compte dans les dispositions finales.

Tout en reconnaissant les grands efforts déployés par toutes les parties pour que justice soit rendue aussi rapidement que possible, mon pays est fermement convaincu que la Libye devrait avoir son mot à dire au sujet des dispositions finales concernant la remise des deux suspects de Lockerbie et, surtout qu'elle doit pouvoir compter sur toutes les garanties d'un procès juste et équitable. Cela serait dans l'esprit de la décision prise par les chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au cours de leur dernier sommet à Ouagadougou.

Mon gouvernement souhaite que justice soit rendue et que les véritables coupables de l'incident de Lockerbie soient identifiés et traduits en justice très rapidement. Néanmoins, tout en demandant instamment que la Libye participe pleinement à la recherche de conditions de transfert aux Pays-Bas et de procès des deux suspects qui soient acceptables pour toutes les parties, nous soulignerons qu'il faut tout d'abord avoir la preuve qu'ils ont effectivement trempé dans cette affaire tragique. Dès qu'on parviendra à un terrain d'entente raisonnable et acceptable, les sanctions doivent être levées immédiatement et sans condition.

La politique étrangère de la Gambie est inspirée par son intérêt national et par celui du continent, ainsi que par le souci de voir la paix et la justice régner dans le monde. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous sommes obligés de poser quelques questions pertinentes lorsque certaines actions et initiatives ont un effet dévastateur sur la vie d'êtres humains. Une de ces questions sur laquelle nous voudrions obtenir des réponses directes et claires a trait au récent bombardement par le Gouvernement américain d'un complexe pharmaceutique à Khartoum.

Plus précisément, ce que mon gouvernement voudrait savoir c'est si, en présumant de bonne foi que le complexe produisait effectivement des substances mortelles et interdites, le Gouvernement américain a pleinement évalué les conséquences des frappes terribles sur la population innocente du Soudan avant d'autoriser les bombardements. En d'autres mots, est-ce qu'aux yeux du Gouvernement des États-Unis la satisfaction retirée de la destruction du complexe vaut plus que la vie d'hommes, de femmes et d'enfants innocents dans l'échelle des valeurs américaines? Cette question appelle une enquête pour que la communauté internationale ait la conscience en paix.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous sommes déçus que le processus de paix, qui a suscité tant d'espoir, se soit pratiquement effondré. Cette situation regrettable ne réduit pas notre foi dans le processus de paix. Nous reconnaissons le droit à l'autodétermination de tous les peuples. Voilà pourquoi nous respectons le droit du peuple palestinien de s'ériger en État souverain indépendant. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale sur la participation de la Palestine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt le jour où la Palestine se joindra aux rangs des autres États en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation a la ferme conviction que chaque peuple a le droit à l'autodétermination. C'est cette conviction qui pousse la Gambie à appuyer énergiquement les aspirations des 21,3 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan qui revendiquent le droit de participer aux activités de l'ONU. La légitimité, tant légale que morale, de leurs aspirations, est renforcée par des décisions et des mesures prises par l'ONU dans des situations analogues sur la question de la représentation parallèle, qu'il est utile de rappeler aujourd'hui.

Nous croyons, dans le même esprit, que le peuple cubain a le droit inaliénable de déterminer son destin. La pratique de l'imposition unilatérale de sanctions par un État Membre contre un autre aurait dû prendre fin avec la fin de la guerre froide. Au moment où nous entrons dans un nouveau millénaire, tous les États devraient s'engager à façonner un monde meilleur, un monde dans lequel tous les États, grands ou petits, sont égaux, un monde où les relations entre les États sont fondées sur le respect mutuel et le strict respect du droit international.

La situation entre l'Iraq et le Koweït demeure une des questions les plus importantes dont les Nations Unies sont saisies. Nous insistons sur la nécessité de parvenir à un

règlement rapide. Nous espérons que ceux qui ont une influence sur l'Iraq réussiront à obtenir que ce pays respecte ses obligations internationales et qu'il reprenne la coopération avec l'ONU et ses organes.

Dans ce contexte, nous demandons instamment la libération de tous les prisonniers de guerre, y compris les ressortissants koweïtiens portés disparus et des ressortissants de pays tiers. À cette fin, nous sommes partisans d'une coopération sincère avec le Comité international de la Croix-Rouge. Nous demandons en outre que les biens du Gouvernement koweïtien, y compris des documents officiels enlevés des archives nationales, lui soient restitués.

Ma délégation est également préoccupée par la situation humanitaire en Iraq et par les dures souffrances qu'endure le peuple iraquien. Nous encourageons l'Iraq à coopérer pleinement avec les Nations Unies pour mettre fin à l'impasse actuelle et ouvrir la voie à un réexamen complet des sanctions.

Nous restons tous préoccupés par le conflit qui se poursuit en Afghanistan. Nous croyons qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Nous invitons instamment toutes les factions afghanes à trouver, sous les auspices de l'ONU, un règlement politique qui tienne pleinement compte des intérêts et des préoccupations de tout le peuple afghan.

Qu'il me soit permis à ce stade, de réaffirmer que mon gouvernement condamne l'assassinat de diplomates iraniens en Afghanistan. Nous espérons que les auteurs de ce crime odieux seront poursuivis et traduits en justice.

Alors que nous nous approchons du nouveau millénaire, des conflits se prolongent et d'autres éclatent. Notre monde est donc loin d'être un lieu pacifique et calme. À cette étape de notre histoire, nous devons tous nous efforcer de commencer le XXIe siècle comme une famille unie et pacifique qui peut fièrement léguer aux générations futures un monde développé et sûr, où la démocratie, la justice et l'égalité sont garanties pour tous, quelles que soient leur origine, leur race, leur religion ou leur conviction politique. Nous espérons que la proclamation de l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix, qui a été suggérée en premier par la Gambie à la session de 1997, portera des fruits.

En dehors des nombreux conflits, anciens et nouveaux, ma délégation est préoccupée par le fléau de la drogue qui menace le tissu même de nos sociétés. Ce problème a aujourd'hui atteint des proportions monumentales, et aucune société n'est à l'abri de ses tentacules mortelles et tenaces.

Nous pensons que l'enjeu concerne tous les États, les grands comme les petits. Nous devons donc unir nos forces et faire front commun contre ce mal. Le Gouvernement gambien s'est engagé à juguler le fléau des drogues sur son territoire et il continuera de coopérer avec tous les pays dans ce domaine.

Le Gouvernement gambien s'est félicité de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial des drogues qui s'est tenue à New York du 8 au 10 juin 1998. Nous appuyons pleinement la Déclaration politique ainsi que la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et les plans d'action adoptés à cette session extraordinaire.

Une fois de plus, nous nous déclarons préoccupés par les liens toujours plus étroits et dangereux entre les groupes terroristes, les trafiquants de drogues et leurs groupes paramilitaires, qui ont recours à tous types de violence, sapant ainsi les institutions démocratiques des États et violant les droits de l'homme.

Outre la menace de la drogue, la communauté internationale doit faire face à un autre défi, celui du terrorisme international. Le Gouvernement gambien condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Tout en exprimant à nouveau notre sympathie aux blessés et aux familles endeuillées à la suite des attentats perpétrés récemment au Kenya, en Tanzanie et en Afrique du Sud, nous demandons à tous les pays de conjuguer leurs efforts pour lutter contre le fléau du terrorisme.

Nous sommes également préoccupés par la question des mines terrestres antipersonnel et de leurs conséquences. Ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur du traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Maintenant que la guerre froide est finie, le désarmement nucléaire devrait recevoir la priorité dans nos efforts en vue d'assurer la sécurité de l'humanité. Dans ce contexte, ma délégation est encouragée par les propos de l'Inde et du Pakistan concernant la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous joignons à ceux qui demandent la mise en place d'un programme négocié et échelonné d'élimination complète des armes nucléaires par tous les pays.

Si nous voulons emmener avec nous dans le nouveau millénaire notre vision collective d'un monde meilleur, nous devons, de toute évidence, réformer et revitaliser notre organisation afin qu'elle soit mieux adaptée et plus active

face aux défis de l'époque contemporaine. L'idée a fait son chemin et a conduit à l'examen des mesures de réforme proposées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes».

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à notre Secrétaire général pour la persévérance dont il fait preuve pour réformer l'Organisation et pour son attitude coopérative. Nous espérons vivement que le critère du succès de tout programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies sera la capacité de l'Organisation d'avoir un impact important sur la vie de tous les peuples, en particulier ceux des pays en développement, ainsi que par l'amélioration effective de son fonctionnement.

Dans ce contexte, nous sommes résolument d'avis que les mesures de réforme devraient porter essentiellement sur le renforcement du rôle de l'Organisation dans la promotion de la paix et du développement. Tout programme de réformes devrait permettre à l'Organisation de relever les défis des temps modernes et de préserver le caractère sacré et essentiel des principes de la Charte.

De nombreux débats ont porté sur cette question lors de la dernière session. Malheureusement, force est de constater qu'aucun progrès substantiel n'a été réalisé. Maintenant que nous nous sommes attachés à cette tâche importante, nous espérons que l'Assemblée saura triompher de l'offensive de ceux qui la qualifient de «maison de paroles». Toute décision concrète et viable émanant de nos délibérations sur cette question sera une pierre de touche de la volonté politique des membres d'aller franchement de l'avant dans la rénovation et la revitalisation de l'Organisation.

Aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne saurait être complète sans une réforme du Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors qu'un consensus semble avoir été trouvé sur certains aspects de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, des divergences importantes existent encore sur de nombreuses autres questions. Nous demandons instamment aux États Membres de continuer de négocier de façon constructive afin de parvenir à un compromis qui serait acceptable — même s'il n'est pas entièrement satisfaisant — aux yeux de toutes les parties.

Enfin, alors que nous sommes toujours aux prises avec la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes après 50 années d'activité, nous

devons également continuer de chercher à remédier aux faiblesses, aux inégalités et aux inadaptations dont souffrent le système économique et social international, le commerce mondial, les marchés financiers, les investissements, le développement international, etc. Nous devons poursuivre cet effort de façon à parvenir à une coopération plus féconde et à un partenariat orienté vers la promotion du développement socioéconomique et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

Par conséquent, il convient de rappeler que les problèmes importants du rôle des femmes dans le développement et des droits de l'enfant font toujours partie des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour international. Dans cette optique, nous devons accorder au développement la première place qu'il mérite. Il faut donner à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique latine la possibilité de sortir d'un passé dévastateur pour entrer dans un avenir qui leur garantisse tous les fruits de la démocratie et de la paix, le respect des droits de l'homme, le développement et le respect de la dignité de tous leurs peuples.

Cet objectif est réalisable si nous travaillons tous ensemble, en nous inspirant de la Charte des Nations Unies. Nord et Sud, riches et pauvres, tous ensemble nous pouvons y arriver si nous y croyons.

L'Organisation des Nations Unies offre la tribune et le cadre indispensables à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés sur cette petite planète que nous partageons. Avant la création de l'Organisation des Nations Unies, le monde a connu deux guerres dévastatrices et douloureuses. Depuis que l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a un demi-siècle, elle a contribué à éviter une troisième guerre mondiale, en dépit de la guerre froide. Aujourd'hui, en cette époque d'après guerre froide où l'on ne compte plus les luttes ethniques localisées et à les conflits politiques internes, nous avons, plus que jamais, besoin de l'Organisation des Nations Unies.

Cette organisation mondiale a résisté à l'épreuve du temps et de l'histoire. Rien ne peut remplacer l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, ont un intérêt vital à renforcer l'Organisation et n'ont rien à gagner à l'affaiblir. L'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui plus importante que jamais et nous devrions tous faire en sorte qu'elle soit pleine de vie et que ses décisions soient respectées. Cela ne sera possible que si tous savent bien qu'elle est la maison commune de tous les États, et si elle perçue comme étant juste et équitable pour tous, en particulier dans le cas des résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions devraient toujours être en accord

avec l'esprit de coopération fraternelle et de compréhension qui règne ici, au sein de l'Assemblée générale.

En Gambie, nous restons très optimistes et nous savons que cet optimisme est partagé car l'Assemblée générale est le refuge de l'humanité contre la cruauté et la souffrance du monde extérieur.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan, S. E. M. Muratbek Imanaliev. Je lui donne la parole.

M. Imanaliev (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Didier Opertti pour son élection au poste important de Président de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection atteste le prestige dont jouit le pays qu'il représente. Je suis convaincu que sa riche expérience et ses qualités de diplomate lui permettront de mener à bien les travaux de cette session de l'Assemblée et de réaliser les tâches importantes qui lui incombent.

Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, l'ex-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Oudovenko, pour le travail fructueux qu'il a fourni l'an dernier.

Il serait difficile de surestimer le rôle important des Nations Unies dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme, de l'environnement et de la coopération économique. Le Kirghizistan souhaite sincèrement que l'Organisation soit réformée. La «révolution tranquille» qu'est l'ensemble de réformes institutionnelles entreprises par le Secrétaire général il y a un an a revitalisé le mécanisme des Nations Unies.

Les premiers pas, qui sont les plus importants, ont déjà été faits pour que cette révolution réussisse, mais il reste encore beaucoup à faire. Comme l'a montré la dernière session, le processus de réforme de l'Organisation, qui doit la mettre à même de répondre aux défis du prochain millénaire, nécessitera plus de temps et de travail que prévu.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies sera incomplète si elle ne s'applique pas à tous ses organes, y compris le Conseil de sécurité. Nous jugeons le Conseil à son efficacité. À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à élargir le rôle du Conseil. Comme lui, nous pensons que le Conseil devrait s'occuper des problèmes économiques et sociaux qui ont un impact

sur la paix et la sécurité avec la même énergie qu'il oeuvre au règlement des questions politiques. Nous estimons également qu'il est essentiel non seulement d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, mais également d'accroître le nombre de ses membres. À notre avis, l'élargissement du Conseil devrait se traduire par une augmentation du nombre de membres des deux catégories et devrait assurer une représentation géographique équitable. En outre, les nouveaux membres permanents du Conseil devraient bénéficier de tous les privilèges attachés à leur statut.

Les réformes difficiles opérées dans tous les aspects de la société kirghize au cours des sept années de notre indépendance ont donné certains résultats, les plus importants étant le maintien de la stabilité politique, la démocratisation de la société et l'élargissement des réformes économiques.

N'ayant aucun accès à la mer, le Kirghizistan recherche de nouveaux couloirs de transit, qui sont essentiels pour le mouvement des biens, des capitaux et des services dans la région. Il se dote des nouvelles technologies électroniques d'information et de communication, ce qui l'aidera à se moderniser. Le Kirghizistan souhaite développer la coopération régionale dans le cadre de la communauté économique de l'Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants. Mon pays estime également qu'il est nécessaire de coopérer avec les autres régions.

À cet égard, je soulignerai l'actualité et l'importance de la doctrine de la «diplomatie de la route de la soie» du Président A. Akayev. Pour redonner vie à la grande route de la soie, il faut tout d'abord que la zone entourant cette route se transforme en une zone de stabilité, de sécurité, de coopération et de partenariat équitable. L'idée de redonner vie à cette route implique la volonté de créer des conditions favorables à un renforcement de la coopération internationale qui permettrait de régler, de concert, les problèmes mondiaux qui menacent l'humanité à la veille du troisième millénaire.

À l'heure où le nouveau millénaire s'approche, la stratégie nationale de la République kirghize met l'accent sur le développement durable, essentiel à tout développement humain stable et sûr. La mise en oeuvre des décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social revêt une très grande importance aux yeux de la République kirghize. Pour les pays à économie en transition, qui cherchent leur voie vers une croissance durable, il est particulièrement important de pouvoir compter sur la coordination et sur l'action conjointe d'une Organisation des Nations Unies revitalisée, des institutions de Bretton Woods

et des organisations régionales pour accélérer leur intégration dans l'économie mondiale.

Pour son développement, le Kirghizistan s'est fixé comme priorité de résoudre le triple problème de notre époque : comment promouvoir l'économie, la protection de l'environnement et le développement social. Je tiens à signaler que l'écologie est la pierre de touche du développement durable au Kirghizistan. L'harmonie entre l'homme et la nature est au coeur du programme de développement durable adopté par le Gouvernement kirghize l'an dernier.

Le Kirghizistan est un pays montagneux; la plus grande partie de son territoire — 95 % — est couverte de montagnes. Les montagnes, comme on le sait, sont une source importante d'eau fraîche, de diversité biologique, de ressources minérales et d'énergie ainsi qu'un facteur extrêmement important pour le tourisme. Dans le même temps, les montagnes peuvent être synonymes d'imprévisibilité et de danger. Tremblements de terre, glissements de terrain, avalanches, inondations — autant de dangers qui menacent la vie humaine et nécessitent d'énormes dépenses financières et matérielles. Le Kirghizistan est donc profondément reconnaissant aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont appuyé son initiative tendant à proclamer l'an 2002 «Année internationale de la montagne» et nous leur demandons de continuer d'apporter leur appui à cette initiative au cours de la présente session de l'Assemblée.

La politique de la paix que mène la République kirghize, qui s'inscrit dans la nouvelle tendance à la multipolarité du système mondial, présuppose, entre autres, un avenir sûr et exempt d'armes nucléaires. Les mesures spécifiques que le Kirghizistan a prises en matière de désarmement nucléaire et en vue de renforcer le régime de non-prolifération confirment son attachement à cette politique.

L'initiative lancée par les pays de l'Asie centrale en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires était, comme il se doit, parmi les points à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Au cours de cette session, une résolution sur la création d'une telle zone en Asie centrale a été adoptée par consensus.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que la réunion consultative d'experts issue des pays de l'Asie centrale, des États dotés d'armes nucléaires et des Nations Unies, qui a eu lieu les 9 et 10 juillet à Bishkek, a jeté des bases pour donner corps à cette initiative. C'est une nouvelle étape dans la création de cette zone. À cet égard, nous estimons qu'il est utile de poursuivre les réunions régulières entre les

experts du groupe de travail régional et ceux des États dotés d'armes nucléaires, auxquelles participent des représentants de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La session de cette année coïncide avec le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Kirghizistan appuie pleinement les efforts que l'Organisation a déployés en faveur du maintien de la paix dans divers points chauds du globe. Dans le même temps, nous pensons que dans le cadre des opérations de maintien de la paix, il faudrait accorder plus d'attention à la prévention précoce des conflits — ce qu'on appelle la diplomatie préventive ou tranquille, qui vise à empêcher les différends de dégénérer en conflits.

Le Kirghizistan est très préoccupé par le conflit armé en Afghanistan qui dure déjà depuis près de 20 ans. Nous sommes également extrêmement inquiets de l'affrontement militaire et de la grave situation humanitaire au Kosovo, ainsi que de la situation en Afrique et de l'absence de progrès au Moyen-Orient, à Chypre et dans la péninsule coréenne.

Toutefois nous sommes tout aussi préoccupés par la crise financière en Asie du Sud-Est, en Russie et en Amérique latine ainsi que par les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan. Car, comme le montre l'histoire, les origines des conflits, bien que fort diverses, sont en même temps très semblables. Les conflits armés s'accompagnent de violence, d'un exode massif de réfugiés, du trafic illicite de stupéfiants et d'armes et d'un mépris flagrant des droits de l'homme, qui se traduit par de nombreuses violations. Le territoire des pays sur lesquels se déroulent des conflits armés est souvent utilisé pour former des mercenaires professionnels et des terroristes.

Depuis longtemps déjà le terrorisme a débordé les frontières nationales et pris un caractère international. Des milliers d'innocents en ont été victimes, y compris des enfants, des femmes et des vieillards. Le siècle qui s'achève s'est caractérisé en particulier par des attentats à la bombe et par le terrorisme nucléaire. Nous appuyons les propositions tendant à accélérer la préparation d'un projet de convention pour lutter contre les actes de terrorisme nucléaire. Le Kirghizistan s'oppose fermement à toute forme de terrorisme et demande à la communauté internationale de s'unir contre cette menace mondiale.

Depuis six ans que le Kirghizistan est Membre de l'Organisation des Nations Unies, il est à bonne école pour s'intégrer dans la famille des Nations Unies. De concert

avec d'autres pays, nous nous sommes efforcés d'établir un monde plus juste et de réaliser un progrès social dans l'intérêt de l'humanité en affirmant la dignité de l'homme et l'égalité des droits.

Alors que le XXI^e siècle approche, l'avenir de la planète dépendra avant tout des efforts que nous saurons faire ensemble, en tant qu'États Membres des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Choe Su Hon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Choe Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, de féliciter M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa riche expérience et ses talents de diplomate dans les affaires internationales permettront à cette session d'aboutir à des résultats positifs. Je souhaite également exprimer ma gratitude au Président sortant, M. Hennadiy Oudovenko pour la façon positive dont il a guidé les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs, je saisis l'occasion qui m'est donnée ici d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il a déployés en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'humanité souhaite de tout coeur que le XXI^e siècle qui est sur le point de débiter soit pacifique et prospère. À cet égard, nous estimons qu'au cours de la session actuelle, l'Assemblée devrait s'attacher principalement à trouver les meilleurs moyens d'atteindre ce résultat.

Il faudrait que le prochain siècle soit un siècle d'indépendance. Pour ériger un monde exempt de toute domination et de tout assujettissement et pour assurer l'égalité de tous les pays et de toutes les nations, il faut réaliser l'indépendance dans le monde entier. Ce n'est que lorsque tous les États Membres auront adhéré au principe de *Juche* et à la notion du caractère national, et qu'ils préserveront fermement l'indépendance des États dans tous les domaines d'activité que la paix et la sécurité internationales pourront aussi être assurées.

À la première session de la dixième Assemblée populaire suprême de la République populaire démocratique de Corée, tenue le 5 septembre de cette année, notre peuple a unanimement réélu notre grand dirigeant, le camarade Kim Jong Il, Président de la Commission de la défense nationale. La Présidence de la Commission de la défense nationale est le poste le plus élevé de l'État; celui qui l'occupe organise et dirige la défense du pays et le destin du peuple; chef de toutes les forces politiques, militaires et économiques du pays, c'est à lui qu'il incombe de renforcer et d'accroître les capacités de défense du pays et le pouvoir de l'État. C'est une fonction sacrée et importante qui symbolise et représente l'honneur du pays et la dignité de la nation.

L'élection de notre grand dirigeant, le général Kim Jong Il à la présidence de la Commission de la défense nationale est l'événement le plus important pour la cause sacrée du renforcement et du développement de notre République et pour la prospérité et le bonheur de toutes les générations à venir. C'est une manifestation vivante de la confiance absolue de notre peuple ainsi que de son soutien et de sa loyauté sans limites envers son chef.

Il y a quelque temps, notre peuple a fêté dans l'enthousiasme le cinquantième anniversaire de la fondation de la République populaire démocratique de Corée. En ce moment émouvant, ce qui a fait le plus plaisir à notre peuple, c'est que nos savants et nos techniciens aient lancé avec succès un satellite artificiel «Kwangmyongsong 1» en utilisant un porte-fusées à plusieurs étages que nous avons mis nous-mêmes au point grâce à nos propres connaissances et à notre propre technologie. Il s'agissait là d'une grande première. Le lancement réussi de notre premier satellite artificiel a été un événement historique qui a montré la puissance de notre développement scientifique et technique et qui fera beaucoup pour préserver la paix dans le monde et enrichir la somme des connaissances scientifiques et technologiques de l'humanité.

Depuis 50 ans, le Gouvernement de notre République a réussi à préserver la souveraineté de notre pays, à faire progresser vers la victoire le socialisme voulu par notre peuple et à défendre la paix sur la péninsule coréenne en s'en tenant avec ferveur au principe du *Juche* et au caractère national, tout en maintenant fermement son indépendance dans tous les domaines d'activité de l'État.

Toute la population du pays est aujourd'hui déterminée à glorifier notre socialisme axé sur les masses populaires, sous la bannière de la république qu'a fondée notre grand dirigeant le camarade Kim Il Sung, père fondateur de notre Corée socialiste, en conservant à sa tête notre bien-aimé et

respecté général Kim Jong Il. Dans un avenir proche, le monde verra la République populaire démocratique de Corée indépendante et pacifique se transformer en une puissance prospère.

La réunification de la Corée et la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne sont depuis longtemps une des grandes questions auxquelles s'intéresse la communauté internationale. Étant donné les malheurs et les souffrances d'une nation tout entière et l'importance de la paix et de la sécurité régionales, il est essentiel que la division de la péninsule prenne fin. C'est parce que la Corée n'est pas réunifiée, que l'affrontement militaire et les tensions ne cessent de s'aggraver entre les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud d'une part et la République populaire démocratique de Corée d'autre part.

À la suite des manoeuvres militaires actuelles contre la République populaire démocratique de Corée dans la péninsule de Corée et alentour, le risque de voir le XXe siècle s'achever et le XXIe siècle commencer sous le coup d'une nouvelle guerre de Corée ne cesse de croître. Il faut éliminer ce danger par tous les moyens possibles. Afin d'éliminer le risque de guerre et d'assurer une paix durable sur la péninsule coréenne, il faut absolument réunifier le pays.

L'indépendance, la réunification pacifique et l'unité nationale complète sont les trois principes de la réunification nationale sur lesquels le Nord et le Sud se sont mis d'accord. Ces principes ont aussi été accueillis et soutenus par l'ONU. Le Gouvernement de notre République ne cesse d'affirmer que la Corée doit être réunifiée sous forme d'une confédération sur la base de ces trois principes. En avril de cette année, notre grand chef, le camarade Kim Jong Il a présenté une politique en cinq points pour l'unité complète de toute la nation dans le contexte de ses efforts en faveur de la réunification nationale.

Les éléments principaux de cette stratégie en cinq points sont les suivants : principe de l'indépendance nationale, adoption par les autorités sud-coréennes d'une nouvelle politique de réconciliation et d'alliance avec la Corée du Nord, dialogue en vue de l'unité et de la réunification de l'ensemble de la nation, promotion de la coexistence, prospérité partagée et communauté d'intérêts entre le Nord et le Sud, solidarité et coalition entre le Nord, le Sud et la communauté internationale. Le Gouvernement de notre République ne ménagera aucun effort pour atteindre ces objectifs.

Nous sommes depuis toujours partisans d'un dialogue pour améliorer les relations entre le Nord et le Sud de la Corée en vue de la réunification. Le dialogue Nord-Sud devrait être mené sur la base du principe de l'intérêt suprême commun à toute la nation, de l'oubli des méfiances et des affrontements entre le Nord et le Sud et de la primauté de la cause de la réunification nationale. Personne ne devrait pouvoir utiliser le dialogue à des fins politiques malhonnêtes ou dans le but de perpétuer la division du pays. Si les autorités sud-coréennes manifestent un désir sincère de réunification en prenant des mesures concrètes pour abolir notamment la loi sur la sécurité nationale et d'autres lois similaires, nous les rencontrerons quand elles le voudront et nous tiendrons des dialogues et des consultations pour discuter de la destinée commune de la nation et pour oeuvrer de concert à la réunification nationale.

Pour que le peuple coréen puisse régler par lui-même la question de l'unité et de la réunification nationales, il faudrait que les pays intéressés, y compris les États-Unis et le Japon, s'abstiennent d'entraver ses efforts. L'armée américaine est la principale présence militaire en Corée du Sud et ses relations avec mon pays sont depuis longtemps belliqueuses. C'est dans le contexte des relations internationales de l'après-guerre froide un phénomène tout à fait anormal et qui traduit une mentalité dépassée. C'est la présence militaire américaine qui, à elle seule, est le principal obstacle sur la voie d'une réunification indépendante et pacifique de la Corée. Devant cette auguste instance, nous demandons une fois de plus aux États-Unis de retirer leurs forces de la Corée du sud et d'abandonner leur comportement belliqueux. Les États Membres de l'ONU ne devraient plus faire semblant d'ignorer que le nom et le drapeau de cette Organisation continuent d'être utilisés abusivement pour masquer leur bellicisme.

Nous sommes convaincus que le meilleur moyen de maintenir la paix sur la péninsule de Corée serait de dissoudre le commandement des Nations Unies en Corée du Sud et d'amener la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis à conclure un accord. C'est la position que nous avons toujours maintenue.

Le Japon ne devrait pas empêcher notre réunification en aggravant les tensions sur la péninsule coréenne. Il devrait s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe à l'égard de la question de la Corée en présentant des excuses sincères et en octroyant des indemnités pour les crimes abominables qu'il a commis contre notre peuple, au lieu de chercher à nous déclarer la guerre en élaborant un projet de «loi d'exception» pour s'aligner militairement derrière les États-Unis qui sont la partie belligérante.

Récemment également, les autorités japonaises se sont comportées de manière absurde lorsqu'elles ont publiquement critiqué le lancement de notre satellite et elles ont agi sans réfléchir lorsqu'elles ont soumis la question à l'examen du Conseil de sécurité en insistant pour que celui-ci réagisse contre ce lancement. C'est une supercherie flagrante qui vise à tromper la communauté internationale. Si le lancement de notre satellite constitue une menace sérieuse pour la sécurité, les lancements effectués par le Japon devraient alors figurer en première priorité à l'ordre du jour du Conseil.

Il ne reste plus qu'un an avant le début du XXIe siècle pendant lequel l'ONU devra s'attaquer à la tâche de bâtir un nouveau monde affranchi de toute forme de domination et d'asservissement. Les nouveaux défis à relever pour sauvegarder la paix et la sécurité mondiales, pour dénucléariser le monde et pour promouvoir le progrès social et le développement économique exigent de l'ONU qu'elle trouve des mesures novatrices et appropriées.

Presque chaque fois qu'un petit nombre de pays puissants se sont attaqués seuls à des problèmes internationaux au lieu d'agir de concert avec l'ensemble des Membres de l'ONU, ils ont essuyé un échec. Cela montre que l'époque de la politique du pouvoir et des actions arbitraires des grandes puissances a pris fin avec l'après-guerre froide. L'ONU se trouve maintenant à la croisée des chemins. Soit elle se laisse imposer la loi par les grands pays, soit elle devient l'Organisation d'une nouvelle ère qui sera à même de préserver et de réaliser pleinement les objectifs et les principes de sa Charte. La réforme de l'ONU devrait en tous points refléter cette réalité.

Actuellement, l'organe le moins démocratique du système des Nations Unies est le Conseil de sécurité. Sa composition actuelle ne représente pas l'ensemble des Membres de l'ONU et ses membres permanents exercent souvent leur droit de veto au mépris des vœux de la majorité des États membres.

Si l'on souhaite que l'ONU soit plus démocratique, il faut réformer le Conseil de sécurité. À cette fin, il faudrait en priorité augmenter le nombre des membres non permanents pour pouvoir corriger dans une certaine mesure le déséquilibre de la composition du Conseil. Il faut également améliorer les méthodes de travail du Conseil afin qu'elles soient plus transparentes. Pour ce qui est de l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil, il convient d'accorder la priorité aux pays en développement. Aucun État qui n'aurait pas expié son passé ne saurait prétendre à occuper un siège permanent. En ce qui concerne les rela-

tions entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, l'autorité de l'Assemblée générale devrait être renforcée de manière décisive.

Les événements récents d'Asie du Sud-Est rappellent à chacun d'entre nous que le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, devrait figurer en priorité à l'ordre du jour de l'ONU. Bien que plusieurs années se soient écoulées depuis la fin de la guerre froide, les arsenaux nucléaires dans le monde, loin de diminuer, sont devenus de plus en plus perfectionnés. Lorsque la communauté internationale a appelé à une interdiction de tous les essais d'explosions nucléaires, les pays dotés de l'arme nucléaire ont décidé de procéder à des essais sous-critiques.

Il n'est pas possible d'empêcher la prolifération des armes nucléaires si les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'avoir le monopole de ces armes. La stratégie des États dotés de l'arme nucléaire qui vise à fournir un «parapluie nucléaire» et la partialité de leur politique nucléaire contribuent à empêcher que le désarmement nucléaire devienne une réalité.

L'ONU devrait jouer résolument un rôle plus actif dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous pensons qu'il est plus nécessaire que jamais de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

La question des droits de l'homme doit être traitée de manière objective et impartiale dans le cadre de l'ONU. Dans les relations internationales actuelles, la question des droits de l'homme est devenue synonyme d'une intervention dans les affaires intérieures d'autres pays. Les tentatives d'imposer les valeurs d'un pays à d'autres sont monnaie courante. D'où des empiétements sur le droit des peuples à l'autodétermination et les droits souverains des pays. L'ONU devrait refuser que la question des droits de l'homme soit utilisée à des fins politiques et ne jamais tolérer «deux poids deux mesures» dans l'application des instruments de promotion des droits de l'homme.

Le XXIe siècle devrait être voué au développement et à la coopération. Le développement économique et la croissance soutenue des pays en développement devraient devenir le principal thème des relations économiques internationales. Il est donc nécessaire de corriger les relations économiques internationales qui sont aujourd'hui inéquitables et de résoudre le problème de la dette extérieure.

Les sanctions économiques vont à l'encontre de l'idéal de coopération et sont un phénomène anachronique qui ne

fait qu'encourager l'affrontement entre les nations. Les pays qui estiment qu'elle peuvent être un instrument de pouvoir et d'autorité devraient se rendre compte que de nombreux peuples, chez eux et à l'étranger, les regardent d'un oeil de plus en plus sceptique et qu'ils s'opposent à leur utilisation.

La mondialisation a entraîné la crise monétaire en Asie, en accélérant la paupérisation et la marginalisation des pays en développement. L'ONU doit trouver les moyens de relever ce défi. Elle doit assumer le rôle qui lui revient en encourageant vigoureusement l'esprit d'autonomie collective des pays en développement et en invitant les pays développés à fournir une aide publique au développement.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée salue les efforts que font les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale dans un esprit d'autonomie collective. Nous appuyons la Syrie et les autres pays arabes dans leur juste lutte pour trouver une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient et nous saluons les efforts que font les pays d'Afrique pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur le continent.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux gouvernements, aux organisations et aux personnes de plusieurs pays, ainsi qu'à l'ONU et aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, pour l'aide humanitaire qu'elles nous ont offerte afin de nous aider à réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles qui ont frappé mon pays plusieurs années de suite.

La République populaire démocratique de Corée est un pays indépendant et épris de paix, et sa politique étrangère s'est toujours inspirée des grands idéaux d'indépendance, de paix et d'amitié. Le Gouvernement de la République entretiendra des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays qui respectent sa souveraineté et nous continuerons de tout faire pour garantir la paix dans la péninsule coréenne et pour préserver la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation fera de son mieux pour que les délibérations sur tous les points à l'ordre du jour de la présente session soient fécondes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Mate Granić, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Croatie.

M. Granić (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer mes sincères félicitations au nouveau Président de l'Assemblée générale pour la cinquante-troisième session, S. E. M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay. Je suis confiant que son expérience diplomatique jouera un rôle important dans le succès des travaux de l'Assemblée. Par la même occasion, je remercie M. Hennadiy Y. Oudovenko, de l'Ukraine, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

Je me félicite de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom d'un pays qui s'est sorti avec une vitalité sans précédent d'une des pires crises régionales survenues depuis la Deuxième Guerre mondiale. La Croatie libre et souveraine d'aujourd'hui abrite un dynamique marché d'idées, de pratiques économiques novatrices et de pratiques sociales et culturelles enrichissantes. Nous apprenons que la démocratie comporte le droit de faire des choix qui sont rationnels ou qui peuvent parfois apparaître irrationnels. Nous apprenons qu'une économie de marché offre à la fois des perspectives de succès et des risques d'échec.

Des progrès sont déjà visibles. La Croatie d'aujourd'hui, bien qu'encore accablée par les multiples tâches liées à la transition, à la reconstruction, au retour des réfugiés et des personnes déplacées et à la réconciliation, s'est solidement enracinée dans une économie et une structure politique centre-européennes matures. La Croatie brûle de reprendre sa place dans la vieille Europe et d'apporter sa contribution à la nouvelle Europe et à la communauté mondiale.

La Croatie est un pays européen depuis les temps anciens. L'intégration dans les institutions euratlantiques demeure notre objectif stratégique. La Croatie continuera donc d'avancer sur cette voie et de se conformer aux normes exigeantes et aux principes qu'elle implique. Cette année, la Croatie préside l'initiative centre-européenne avec un sens aigu des responsabilités. De plus, la Croatie espère adhérer bientôt à l'Organisation mondiale du commerce.

En tant que pays centre-européen et méditerranéen, la Croatie s'efforcera aussi de demeurer un acteur clef de la stabilité et de la paix dans cette partie du monde. Grâce à sa politique responsable pendant la crise qui a marqué l'histoire récente de cette partie de l'Europe, la Croatie a affirmé son rôle indispensable dans les grands événements politiques de cette région.

Bien que la guerre soit derrière nous, la Croatie est encore en butte aux séquelles de l'agression : destruction de l'infrastructure économique, personnes disparues, invalides

de guerre et autres victimes qu'il faut secourir, retour des personnes déplacées et des réfugiés. Cela signifie que mon pays est doublement en transition. La transition de la guerre à la paix est tout aussi complexe et exigeante que l'autre.

Le Programme national pour le retour et la réinstallation des personnes déplacées, des réfugiés et des exilés, adopté en juin dernier est, comme tous le savent, mis en oeuvre avec succès. Jusqu'à maintenant, plus de 45 000 Serbes de Croatie sont retournés au pays. Les autorités croates prennent aussi de nombreuses mesures pour encourager le processus de réconciliation. Une fructueuse conférence des donateurs sur la reconstruction, qui aura lieu cet automne, devrait également favoriser le processus de retour et de normalisation, notamment dans les régions touchées par la guerre.

En cette période d'après guerre, la Croatie concentre de plus en plus ses efforts sur la reconstruction, le développement et la croissance économique, ainsi que sur la normalisation globale des relations avec ses voisins de l'Est et du Sud. Mais il faut souligner que la pleine normalisation des relations avec les pays voisins a toujours été la pierre angulaire de notre politique.

La Croatie a non seulement été le premier pays à reconnaître la Bosnie-Herzégovine en tant que pays indépendant et souverain, mais elle a aussi, plus que quiconque, aidé ce pays dans sa lutte pour survivre dans ses frontières internationalement reconnues. Je me permettrai donc de répéter que, pour la République de Croatie en tant que garante de l'Accord de paix de Dayton, les principes fondamentaux suivants conservent toute leur importance : premièrement, la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unifié internationalement reconnu; deuxièmement, la décentralisation de l'appareil de l'État; troisièmement, la pleine égalité des trois peuples constitutifs. La Croatie ne peut appuyer aucune solution pour la Bosnie-Herzégovine qui n'inclurait pas pleinement ces principes de base ou qui équivaldrait d'une façon ou d'une autre à une révision des principes de Dayton. Toute abrogation tacite ou toute violation de ces principes peut être dommageable ou déstabilisatrice non seulement pour la Bosnie-Herzégovine elle-même, mais aussi pour les autres pays de la région.

La Croatie croit fermement que les élections tenues récemment en Bosnie-Herzégovine seront un nouveau facteur de stabilité et de sécurité durables. L'accord relatif au libre passage sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine à Neum et à l'utilisation du port croate de Ploce, qui sera officiellement signé sous peu, offre un nouvel exemple des relations de bon voisinage qui existent entre la Croatie et la

Bosnie-Herzégovine. La Croatie a signé un accord avec la Bosnie-Herzégovine au sujet du Conseil interétatique de coopération.

La Croatie appuie les efforts déployés par le Bureau du Haut Représentant, les représentants de l'ONU et les forces du maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine et fera tout pour les aider à s'acquitter de leur mandat.

Nous avons fait beaucoup de chemin dans nos relations bilatérales avec notre voisin de l'Est, la République fédérale de Yougoslavie. Depuis la fin des hostilités, 10 accords bilatéraux ont été signés. Nous espérons que la dernière question encore en suspens, qui concerne les dispositifs de sécurité pour la région de Prevlaka, sera réglée rapidement. Les négociations ont été officiellement ouvertes le 15 septembre 1998. La Croatie est disposée non seulement à ouvrir les points de passage vers la République du Monténégro, mais aussi à poursuivre la démilitarisation de notre côté de la frontière et à maintenir l'actuel régime de sécurité administré par la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP). Que ce soit au moyen de négociations bilatérales fructueuses avec la République fédérale de Yougoslavie, du Conseil de sécurité ou même d'une action unilatérale conforme aux droits et devoirs conférés à la Croatie par le droit international, le mandat de la MONUP doit prendre fin d'ici le 15 janvier 1999, car, dans la situation actuelle, une autre prorogation du mandat pourrait être mal utilisée et paralyser indéfiniment les négociations.

L'autre mission des Nations Unies en République de Croatie, la police civile des Nations Unies, dotée d'un mandat dans la région du Danube en Croatie, entrera bientôt dans sa phase finale, après avoir accompli avec succès sa tâche dans cette partie de la Croatie et, à l'aide des mesures récemment adoptées par le Gouvernement croate, contribué à créer les conditions propices à la réconciliation et à un processus global de retour.

La fin du mandat des deux missions des Nations Unies sera un nouveau jalon dans la vie de notre pays et confirmera de nouveau sa souveraineté sur la totalité de son territoire et son intégrité territoriale.

La Croatie a apporté tout son appui et toute sa coopération au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, mais elle n'est pas satisfaite des résultats obtenus jusqu'ici. Les actes d'accusation établis à ce jour ne reflètent ni l'ampleur des crimes de guerre commis par les différentes parties au conflit ni le niveau de responsabilité. La République de Croatie a contribué à persuader 11 Croates

de Bosnie de se rendre volontairement au Tribunal de La Haye. Trois d'entre eux ont été acquittés, tandis que les autres attendent d'être jugés depuis plus de 12 mois, ce qui est beaucoup plus long qu'il n'est habituel dans quelque État que ce soit. Qui plus est, pas une seule personne — en dépit de promesses qui remontent aux négociations de Dayton — n'a été inculpée pour des crimes commis contre des Croates de Bosnie. En outre, un seul Serbe a été traduit en justice à La Haye pour crimes commis durant l'agression contre la Croatie, mais il est mort en prison et n'a jamais été condamné.

Les auteurs les plus connus de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité — Karadzic, Mladic et Martic — restent libres, souvent au vu et au su de la communauté internationale.

La République de Croatie partage la préoccupation qu'inspirent à la communauté internationale la dégradation constante de la situation au Kosovo et la menace qui en résulte pour la paix et la sécurité internationales. En tant que pays voisin de la République fédérale de Yougoslavie, la Croatie souhaite vivement un règlement rapide de la crise. Nous nous associons à la communauté internationale pour condamner les violations des droits de l'homme au Kosovo, et dénonçons toutes formes de terrorisme, qu'il soit l'oeuvre d'États, de groupes ou d'individus, sachant qu'en raison des ressources dont disposent les États, le terrorisme d'État est la forme la plus dangereuse du terrorisme. La Croatie appuie une solution pacifique et négociée respectant l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et le droit des Albanais du Kosovo à l'autonomie. La Croatie s'inquiète de l'imminence d'une catastrophe humanitaire, ce qui nécessite une action internationale urgente et déterminée.

Le Xxe siècle peut se targuer de grandes réalisations dans divers domaines au niveau individuel et collectif, alors que la prise de conscience de l'interdépendance ne fait que croître.

Mais il nous faut reconnaître que ce siècle laisse aussi des séquelles regrettables : prolifération des armes de destruction massive, terrorisme, production, trafic et consommation de drogues, développement inégal, non-respect de l'environnement, montée du crime transnational et atteintes graves et systématiques aux droits et libertés fondamentaux et au droit humanitaire.

À l'occasion du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

nous devons nous interroger : que représente l'Organisation des Nations Unies et que fait-elle exactement? Je partage l'avis de ceux qui considèrent que l'ONU n'est pas uniquement une organisation mondiale permettant aux gouvernements d'échanger des avis, d'obtenir un appui pour leur politique et de gagner des votes ou de l'influence. L'ONU est bien plus qu'une organisation. C'est une idée vivante pour un monde meilleur.

Les valeurs ont de l'importance.

À l'instar de toutes les autres organisations, l'ONU a grandi et sa structure et ses mécanismes sont maintenant plus périmés les uns que les autres. Pour répondre aux défis et aux besoins de la nouvelle société mondiale à l'aube d'un nouveau siècle, l'ONU doit évoluer aussi vite que les autres institutions et initiatives ou risquer d'être dépassée par elles, qu'elles soient ou non universelles, qu'elles répondent mieux ou moins bien qu'elle à l'idéal d'un monde meilleur pour tous. Il est grand temps que « nous, peuples » agissions de nouveau.

La Croatie estime que la réforme des Nations Unies doit prendre plusieurs aspects et doit viser non seulement à répondre aux besoins de l'Organisation, c'est-à-dire la réalisation de ses mandats législatifs, mais aussi à renforcer son efficacité au niveau mondial. Le Secrétaire général apporte sa contribution et il nous appartient à tous — pays, peuples et individus — de nous efforcer de réformer l'ONU pour le prochain millénaire.

La réforme du Conseil de sécurité demeure impérative. Le principe de base de l'égalité souveraine des États doit être strictement respecté, mais la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité doivent être adaptés aux nouvelles réalités internationales. L'interdépendance, la libéralisation des politiques et des marchés, et la généralisation des moyens de communication instantanés exigent une réforme du régime et de l'usage du droit de veto, ainsi qu'une structure plus transparente, plus représentative et plus démocratique pour le fonctionnement de cet organe mondial si important. Fidèle à sa position maintes fois réitérée, la Croatie appuie donc l'élargissement du Conseil de sécurité par un accroissement du nombre tant des membres permanents que des membres non permanents.

De nombreuses conférences mondiales importantes ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies au cours de la dernière décennie. Le moment est venu de donner effet à leurs conclusions et d'évaluer leurs résultats.

Nous sommes fermement convaincus que le rôle du Conseil économique et social reste important pour le bien-être de l'Organisation et de ses Membres. La Croatie a accru sa représentation dans les organes spécialisés des Nations Unies, y compris de deux commissions du Conseil économique et social, mais nous pouvons et voulons faire davantage. La Croatie attache donc une grande importance à sa candidature au Conseil économique et social pour la période 2000-2002.

La nécessité d'améliorer encore les structures et mécanismes internationaux de sécurité mérite une attention particulière. Si l'ONU est identifiée à une de ses fonctions, c'est bien celle de maintien de la paix. Alors que nous approchons de la fin de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Croatie — une présence active et globalement efficace —, le Gouvernement et le peuple croates considèrent que le moment est venu d'exprimer notre reconnaissance à la communauté des Nations Unies. C'est avec fierté et responsabilité que j'ai remis aujourd'hui au Secrétaire général une lettre lui indiquant officiellement que la Croatie est prête à s'associer aux pays qui fournissent des contingents pour les opérations de maintien de la paix.

Le désarmement et la sécurité internationale demeurent un élément majeur de nos efforts de préservation de la paix et de renforcement de la stabilité dans ce monde de plus en plus incertain.

La Croatie se préoccupe tout particulièrement du problème des mines. Plus de 2 millions de mines ont été disséminées sur notre territoire au cours de la guerre qui nous a été imposée, et nous continuons à en souffrir. Beaucoup a été fait pour atténuer le problème mais de nombreuses zones ne sont pas encore déminées. Cela entrave le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et ralentit la restructuration économique et le développement. L'ampleur de ce problème exige un appui financier et technique plus énergique de la communauté mondiale. La Croatie a ratifié la Convention d'Ottawa en mai 1998 et appuie fermement les efforts que fait la Conférence du désarmement pour lancer des négociations sur une interdiction mondiale en s'appuyant sur les acquis du processus d'Ottawa.

Depuis notre dernière session, l'évolution dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale peut être une source de vive préoccupation. Le terrorisme international est une autre menace à la sécurité et à la paix internationales. La Croatie s'associe aux autres pays pour condamner sans ambiguïté toutes formes de terrorisme, quelles que soient ses motivations et

origine. Elle soutient également le renforcement de la coopération internationale pour traduire les coupables en justice et prévenir d'autres actes de violence révoltants. Mon gouvernement a ratifié tous les grands traités antiterroristes et participe activement aux travaux actuels sur une convention contre le terrorisme nucléaire.

La Croatie s'associe aux autres pays pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au cours du dernier demi-siècle, il est apparu clairement que nous devons tous travailler sans relâche à la mise en place de mécanismes de protection des droits de l'homme. Des critères plus objectifs doivent être élaborés en vue d'évaluer ces droits, d'éviter leur politisation et de mettre au point une norme universelle dans ce domaine.

En novembre 1997, la Croatie a ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et reconnu la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Commission européenne des droits de l'homme à juger des cas individuels. La Croatie a également ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

La Croatie se félicite des résultats obtenus à la Conférence de Rome sur la création d'une Cour pénale internationale et remercie l'Italie, qui a accueilli la conférence, de sa généreuse hospitalité. Bien que toutes les aspirations n'aient pas pu être pleinement satisfaites à Rome, la mise en place d'une Cour pénale internationale permanente et efficace sera à marquer d'une pierre blanche dans la marche vers la protection universelle des droits de l'homme et la primauté du droit. La Croatie entend signer et ratifier le Statut de la Cour dans un proche avenir et appelle les autres États à faire de même.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies reste d'une importance vitale pour le monde aujourd'hui. Sous ses auspices, de nombreuses réalisations méritoires ont vu le jour dans des domaines variés. L'ONU a joué un rôle important en Croatie, au temps de la guerre comme aujourd'hui, au moment où ses deux missions sont sur le point d'achever leur mandat. La présence de l'ONU en Croatie continuera sous forme de partenariat pour les questions sociales et surtout de développement. Seule une Organisation forte et réformée sera en mesure de répondre comme il convient aux besoins croissants et changeants de ses États Membres.

Pour terminer, j'insiste de nouveau sur l'importance des valeurs. Nous, peuples des Nations Unies, sommes capables de réformer véritablement l'Organisation. Nous avons besoin et nous méritons d'avoir une ONU qui ait la capacité et les moyens de relever les défis et de saisir les occasions du XXIe siècle.

La séance est levée à 19 h 35.